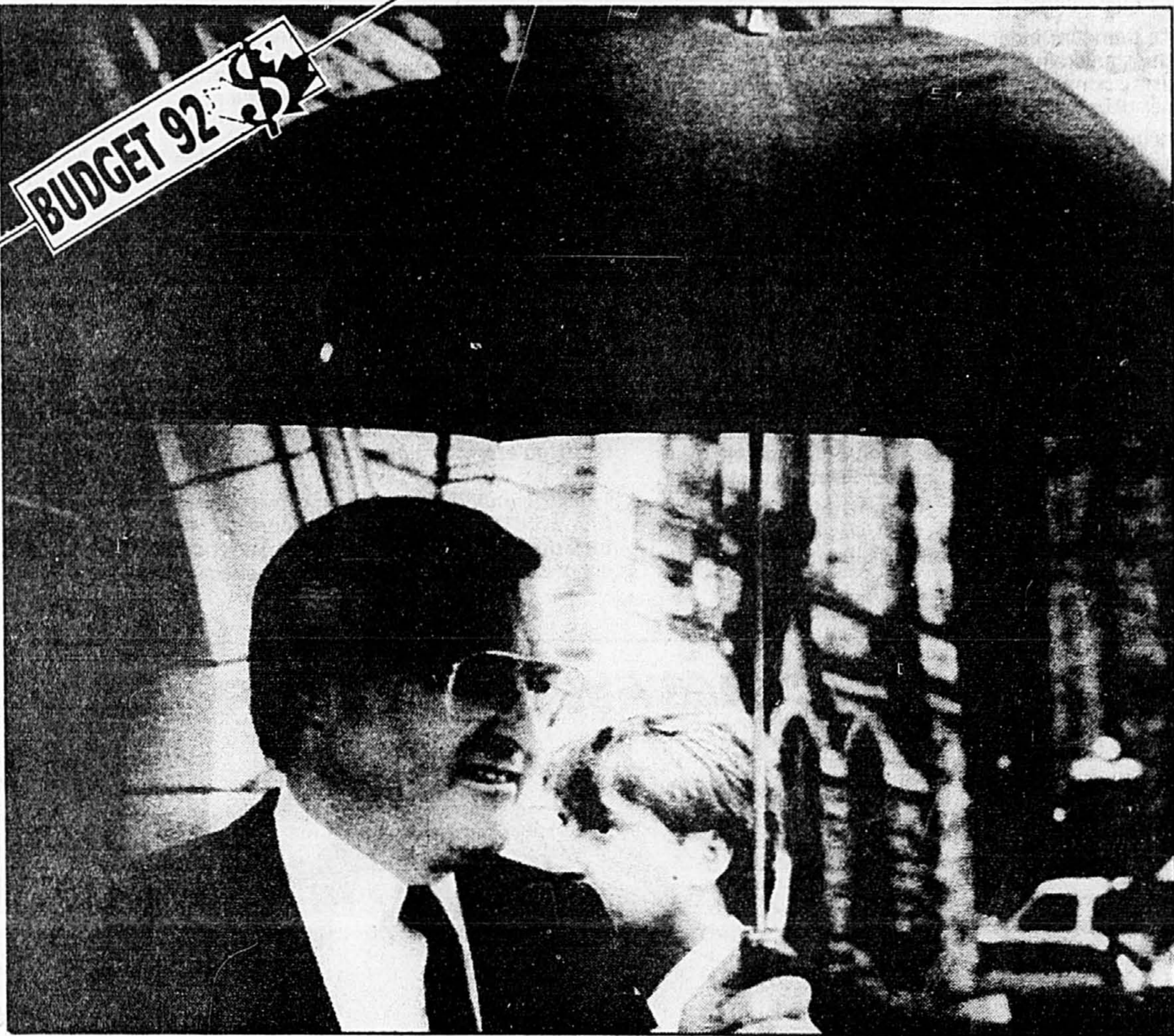


BUDGET 92



Le budget de « Maz » sera en fait le budget de l'an II de « Mike »

Don Mazankowski, l'homme à tout faire

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

En quarante-six ans, d'origine polonaise, ancien vendeur de voitures dans le petit village de Vegreville en Alberta, Don Mazankowski fait figure de légende dans la capitale fédérale.

Peu connu des Québécois qui ont encore peine à prononcer son nom, celui que l'on surnomme « Maz » a été élu pour la première fois député à la Chambre des communes en 1968 au plus fort de la « Trudeau manie ». Il n'a jamais perdu une élection depuis.

Vice-premier ministre depuis 1986, il a occupé plusieurs ministères : Transports, Conseil du trésor, Agriculture et Finances. Il a acquis la réputation d'être l'homme à tout faire ou le « ministre orchestre » du premier ministre Mulroney.

Lorsqu'il a hérité du fauteuil de grand argentier en avril dernier, plusieurs ont lancé, en boutade, que le ministère des Finances « était dirigé par un sous-ministre et a maintenant à sa tête un ministre à-tout-faire ».

Cette plaisanterie n'est toutefois pas irrespectueuse. Son prédécesseur Michael Wilson avait la réputation de connaître comme le fond de sa poche le dossier des finances publiques et d'initier lui-même les grandes politiques même dans leurs aspects techniques. D'où l'étiquette de sous-ministre.

Don Mazankowski tranche avec son prédécesseur. Dans son coin de pays, il porte la tenue de cow-boy et a la réputation d'être bon cavalier. On est loin du stéréotype de wasp qui colle à la peau de Michael Wilson en raison de son style conservateur et de son passé à Bay Street.

Le député d'Alberta, l'homme fort de l'Ouest dans le cabinet Mulroney, n'a pas non plus la réputation ni les connaissances de Michael Wilson en ce qui a trait aux finances publiques. Mais contrairement à son prédécesseur, il a énormément d'influence au sein du gouvernement. En fait, il est le ministre le plus puissant du cabinet.

S'il n'est pas aussi aguerri aux finances publiques que son prédécesseur, Mazankowski est loin d'être un néophyte en ce qui concerne les dépenses de l'État. Il a présidé le « comité des Opérations » créé par Mulroney et a le



Don Mazankowski: avant d'arriver aux Finances, il a dirigé les Transports, le Conseil du trésor et l'Agriculture. Il a acquis la réputation d'être l'homme à tout faire ou le « ministre orchestre » du premier ministre Mulroney.

Photothèque La Presse

pouvoir d'établir depuis trois ans l'agenda du gouvernement. Il est aussi président du Comité des révisions des dépenses depuis ce temps, de sorte que les ministres doivent passer devant lui pour faire approuver le budget de nouveaux programmes. Et si l'on ajoute qu'il a été président du Conseil du trésor et responsable du dossier de la privatisation, Mazankowski a acquis beaucoup d'expérience dans les dossiers financiers.

En fait, si Michael Wilson a été le meilleur « sous-ministre » des Finances, Mazankowski sera probablement reconnu comme le « ministre politique » le plus influent à ce poste. Aussi, pour maintenir le gouvernement sur la réduction du déficit légué par Wilson et résister aux pressions pour délier les cordons de la bourse, Mulroney n'aurait pu choisir meilleur ministre.

Mazankowski a hérité de l'armature léguée par Wilson

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse



Photothèque La Presse

Le budget fédéral qui sera présenté mardi sera le premier du ministre Don Mazankowski, qui a pris place en avril dernier dans le fauteuil de grand argentier. Mais partout dans le document financier retrouvera-t-on l'empreinte fortement tracée de son prédécesseur Michael Wilson.

Car celui qui a été responsable du portefeuille des Finances au cours des sept premières années au pouvoir du gouvernement Mulroney a bien pris soin de ne pas quitter le navire sans fixer le gouvernail. En fait, c'est un plan quinquennal qu'a légué Michael Wilson dans son dernier budget.

Pour son successeur Don Mazankowski, la tâche est ainsi rendue nettement plus facile. Malgré la sévère récession qui a frappé de plein fouet l'économie canadienne, il pourra annoncer à la population une réduction importante du déficit, qui passera de 31,5 milliards à quelque 27 milliards, sans initier des mesures draconiennes de compression des dépenses et sans relever les impôts.

Le ministre Wilson, qui avait nié publiquement l'existence même de la récession jusqu'à neuf mois après son apparition, s'était en fait préparé au pire pour éviter un dérapage des finances publiques. Et pour s'assurer que la lutte au déficit demeurerait la priorité après son départ, il a introduit l'an dernier une série de balises pour indiquer la route à suivre.

DES CAS :

Dans le budget de 1991, les dépenses de programmes ont été plafonnées pour les quatre prochains exercices. Le projet de loi C-56, présentement débattu en deuxième lecture, propose de limiter la croissance des dépenses autres que le service de la dette à 3,8 p. cent en 1992-93, à 3,2 p. cent en 1993-94 et à 3,6 p. cent en 1996-96.

Dans le même budget, le plafond de cinq p. cent appliqué aux transferts du Régime d'assistance publique du Canada destinés à l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique — les trois provinces les plus riches — a été maintenu jusqu'en 1994-95. Cela se traduit par des économies de 2,1 milliards sur cinq ans qui, en raison de la forte augmentation du nombre d'assistés sociaux, seront supérieures en termes réels.

Les transferts aux provinces pour l'éducation post-secondaire et la santé ont été gelés par habitant jusqu'en 1994-95 dans le dernier budget Wilson. Ces transferts augmenteront seulement en fonction de la croissance de la population des provinces au cours de cette période et non en fonction du coût des programmes, qui ont tendance à exploser.

Diverses autres mesures de compression des dépenses annoncées l'an dernier continueront aussi à s'appliquer au cours des prochains exercices: les crédits de 3 milliards au Plan vert sont étalés sur six ans plutôt que cinq, tandis que la croissance de l'aide aux pays en voie de développement a été limitée à trois p. cent par année.

Dans un contrat de trois ans, les salaires de la fonction publique ont aussi été gelés la première année pour ensuite augmenter de 3 p. cent par année.

En 1989, le gouvernement fédéral s'est aussi désengagé du financement de l'assurance-chômage, refillant la facture aux salariés, et aux entreprises. C'est pourquoi les taux de cotisation ont été majorés de 24 p. cent en juillet dernier et de 7,1 p. cent en janvier. Une économie annuelle de plus de trois milliards pour Ottawa.

À ces diverses mesures fiscales introduites par Michael Wilson, il faut ajouter l'effet sur les finances publiques de la lutte à l'inflation menée avec acharnement par la Banque du Canada avec l'appui indéfectible du gouvernement conservateur.

Car en faisant passer le taux d'inflation de plus de 6 p. cent qu'il était il y a à peine douze mois à 2,5 p. cent cette année selon les prévisions, Ottawa réussit à limiter la croissance des transferts aux particuliers (allocations familiales, pensions de vieillesse, etc.)

qui est fonction de l'inflation. Or, ces transferts représentent près de 25 p. cent des dépenses fédérales.

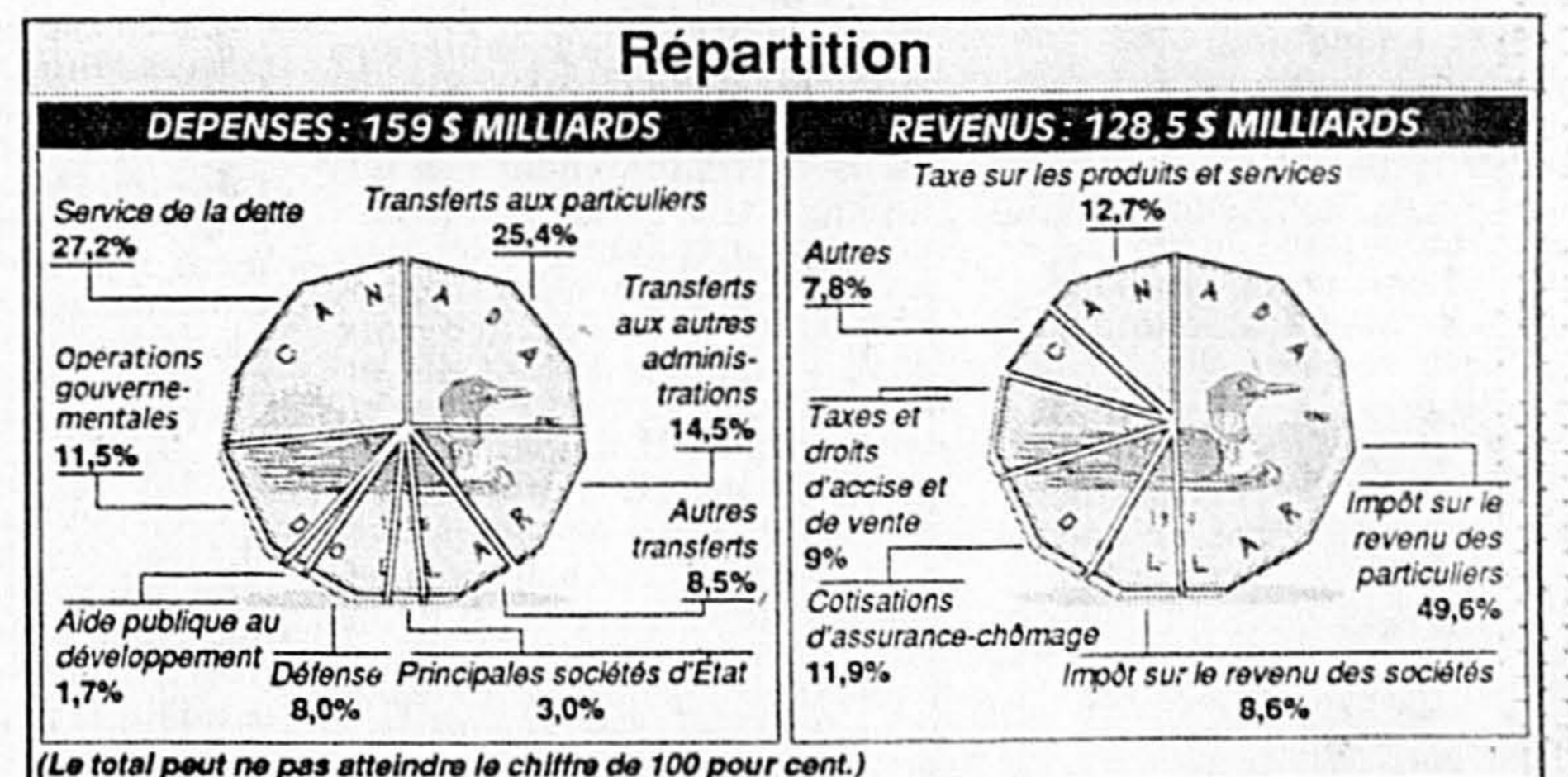
De plus, en réduisant de façon draconienne le taux d'inflation au prix d'un chômage élevé, Ottawa a provoqué une détente des taux d'intérêt qui permet une réduction sensible du service de la dette fédérale, qui accapare 27 p. cent des dépenses fédérales. Cette année, c'est plus de 2 milliards qui seront ainsi épargnés.

À tout prendre, il faut conclure que la stratégie du gouvernement conservateur pour assainir les finances publiques devait passer par une sévère récession. Celle-ci a conduit à une réduction sensible du taux d'inflation et des taux d'intérêt, permettant à Ottawa de limiter la croissance des deux plus importants postes de dépenses, les transferts aux particuliers et le service de la dette.

Et en plafonnant les transferts aux provinces pour l'aide sociale, la santé et l'éducation tout en refillant entièrement la facture de l'assurance-chômage aux salariés et aux entreprises, Ottawa a grandement immunisé ses finances contre les effets pervers de la récession.

C'est le ministre Don Mazankowski qui récoltera les fruits de la réduction du déficit fédéral, qui devrait se replier à 27 milliards au cours du prochain exercice financier et à moins de 20 milliards d'ici deux ans. Mais c'est Michael Wilson qui en aura semé les graines et les provinces, les contribuables et les entreprises qui en auront payé la facture.

Pas étonnant dans ce contexte que le nouveau ministre des Finances Don Mazankowski répète depuis deux semaines qu'il entend maintenir le cap. Il n'a, pour l'essentiel, qu'à bien tenir le gouvernail que lui a cédé Michael Wilson pour arriver à bon port.



André Lachapelle - (PC)

Le budget de mardi gèlera le fardeau fiscal et réduira les dépenses

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le premier budget présenté par le ministre Don Mazankowski ne contiendra pas de grandes initiatives pour relancer l'économie comme le réclament avec insistance plusieurs premiers ministres des provinces, notamment ceux à la tête de gouvernements néo-démocrates.

La stratégie fédérale pour favoriser la reprise économique ne reposera pas sur un accroissement des dépenses publiques. Comme l'an dernier, le budget soulignera que la clé d'une croissance économique durable, c'est la réduction

des taux d'intérêt et non une augmentation de la taille de l'État.

Lorsqu'il se lèvera à la Chambre des communes pour la lecture du discours du budget, le ministre Mazankowski affirmera que malgré un nombre de 1,5 million de chômeurs, la stratégie économique fédérale porte fruit. Il soulignera que le taux d'inflation, à 2,5 p. cent pour 1992, est le plus faible qu'ait connu le Canada depuis plus de 20 ans.

Il ajoutera que les taux d'intérêt à court terme, qui oscillent autour de 8 p. cent, sont aussi les plus bas qu'ait enregistrés le pays depuis le début de la décennie 1970. Il s'agit là de conditions qui favoriseront une reprise plus rapide au second semestre de l'année en cours, lorsque les États-Unis seront

eux-mêmes sortis de la récession, arguera-t-il.

«La formule proposée par Bob Rae (le premier ministre de l'Ontario) ne fonctionne pas. Il a triplé le déficit de sa province et cela n'a pas aidé l'économie de sa province», a déclaré le ministre Mazankowski cette semaine dans une entrevue accordée au *Toronto Star*. Jamais n'avait-il été aussi catégorique dans son refus de suivre la voie que le premier ministre Rae a voulu lui tracer.

Plutôt que de lancer de nouvelles initiatives publiques pour relancer l'économie, le ministre fédéral des Finances présentera un budget sans hausses d'impôt ni de taxes, contenant certaines mesures de compression de dépenses. Le tout pour réduire le défi-

cit fédéral à environ 27 milliards, soit nettement en deça du niveau de 31,5 milliards pour l'exercice qui se termine le 31 mars prochain.

Dans ces conditions, souligne l'économiste Clément Gignac de la Banque Nationale, les taux d'intérêt pourront poursuivre leur tendance à la baisse, ou tout au moins demeurer stable à leur niveau actuel. «C'est le signal qu'attend le marché financier», dit-il.

Pour ramener le déficit à 27 milliards, le gouvernement fédéral devra annoncer un plan de compression des dépenses de quelque deux milliards. Ce sera suffisant pour compenser la chute des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations compte tenu des mesures de restriction contenues dans le bud-

get Wilson l'an dernier qui continueront de s'appliquer.

Alors que l'an dernier les compressions ont surtout touché la fonction publique fédérale et les transferts aux provinces, ce sera la Défense nationale qui fera les frais des mesures d'austérité dans le budget de mardi prochain. Ottawa entend aussi annoncer certaines privatisations, qui prendront la forme de la vente d'éléments d'actif de certaines sociétés de la Couronne.

Pour les contribuables, le budget ne promet aucune grande surprise. Pas de nouvelles taxes, mais pas de réductions d'impôts non plus. Le budget pré-électoral, c'est l'an prochain qu'il sera présenté alors que le gouvernement conservateur sera arrivé au terme de son deuxième mandat.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

Le Québec indécis

Québécois, ne nous cachons pas la vérité: nous entretenons l'ambiguïté, le double sens, l'amphibologie face au choix politique et constitutionnel dit définitif sur lequel nous devrions nous prononcer l'automne prochain.

Notre ambivalence ne date pas d'hier. Depuis des décennies, nous votons «rouge» à Québec et «bleu» à Ottawa. Ou vice versa. Pour nous protéger. Pour nous sécuriser. Pour profiter des deux régimes. Cette confusion soigneusement entretenue est historique. De là la question maintes fois répétée du Canada anglais: «What does Quebec want?»



Notre réponse est constamment équivoque. Rappelez-vous: un jour, nous avons élu un gouvernement indépendantiste à Québec et, quelques années plus tard, nous avons refusé l'indépendance. Un jour, nous avons mis le gouvernement de John Diefenbaker au pouvoir en élisant 50 députés conservateurs au Québec. Un jour, nous avons forcé un gouvernement minoritaire à Ottawa en élisant 26 députés créditistes de Réal Caouette.

Les résultats des sondages CROP et Léger & Léger publiés jeudi, au-delà des nuances et des différences qu'ils comportent, sont un autre reflet de cette ambiguïté permanente.

Au Québec, il existe une minorité de fédéralistes et d'indé-

pendantistes «purs et durs». Ceux-là ne changeront pas d'option politique quoiqu'il advienne.

La majorité demeure indécise. Elle est nationaliste, avec un fort penchant souverainiste, mais sans souhaiter une séparation, une brisure complète avec le lien fédéral, par crainte, par insécurité, par peur de perdre des avantages.

Il n'y a qu'une seule unanimité à l'heure actuelle: tout le monde souhaite une réforme du régime constitutionnel. Réforme mineure, moyenne, majeure, complète ou abandon total du régime, selon les tendances et les choix de chacun.

Nos politiciens, qui devraient être nos premiers éclairés, nous mélangent davantage. Ils confondent tout, souvent volontairement. Robert Bourassa et le concept de ses États souverains associés dans un gouvernement supranational. Jacques Parizeau et sa souveraineté avec ou sans association, conservant la monnaie commune, le passeport commun, les frontières communes, etc... Ottawa n'agit pas autrement. Qui a compris quoi que ce soit aux dernières propositions fédérales? Elles ont semé encore plus de confusion. Il a fallu cinq conférences thématiques pour tenter de démêler l'imbricolage constitutionnel. Est-ce réussi? La Commission Beaudoin-Dobbie réclame un délai pour se dépêtrer dans tout ça.

À moins que les prochaines offres fédérales ne soient claires et limpides, vulgarisées et compréhensibles pour l'ensemble des citoyens, il y a risque que les Québécois ne sachent pas exactement sur quoi ils devront voter, le moment venu.

Sur les offres? Sur la souveraineté? Mais laquelle des souverainetés: totale? partagée? associée? Il faut savoir précisément à quoi nous nous engageons.

Ce serait bien pire d'aller en référendum avec une question ambiguë et de risquer, en conséquence, un résultat moitié-moitié que de ne pas tenir de référendum du tout.

Tant pour l'avenir à la fois économique et politique du Québec que pour celui du Canada, le choix des Québécois doit être clair et déterminant.

Les Québécois comme les Canadiens doivent savoir à quoi s'en tenir au lendemain du vote. Ou le Québec devient un pays souverain ou il demeure dans la Confédération. Ou nous sortons du Canada ou nous y restons.

Pour que le résultat de la consultation populaire soit significatif, il devrait idéalement atteindre les deux tiers en faveur de telle ou telle option. Ou au moins 60 % pour être pris au sérieux. Un vote de 52-48 en faveur de telle ou telle option ne ferait qu'éterniser une incertitude déjà nuisible pour tous.

Tout le monde souhaite un référendum au plus tôt afin d'en finir avec la question constitutionnelle. Mais serons-nous capables de trancher ou si, au lendemain, nous nous ferons poser encore la question: «What does Quebec want?»

Claude MASSON

De Klerk ou le chaos

Son pouvoir sérieusement ébranlé par une défaite lors d'une élection partielle, le président sud-africain Frederik de Klerk jouera son va-tout dans un référendum. Dans un geste qui rappelle celui du général de Gaulle lors de la liquidation de la guerre d'Algérie, il met la population blanche au pied du mur: il continuera à négocier une constitution démocratique ou il quittera le pouvoir.



Ceux qui ont voté contre le gouvernement lors de l'élection de Pofshefstrom réfléchiront avant de répéter leur geste. Il ne s'agit plus de lancer un avertissement sans effet pratique au parti de M. de Klerk. Les citoyens qui refuseront leur soutien au gouvernement devront contempler un avenir sous un gouvernement conservateur qui cherche désespérément à rapiecer l'apartheid à la face de la colère des Noirs et de l'hostilité du monde.

D'habitude, une défaite dans une élection partielle ne remet pas en cause l'efficacité d'un gouvernement. Pour celui de M. de Klerk, c'est différent parce qu'il n'a pas l'intention de se représenter devant le même électoral aux prochaines élections nationales.

Si les négociations constitutionnelles sont couronnées de succès, la politique nationale sera ouverte à tous. Il est donc important pour le gouvernement de remporter le référendum pour pouvoir revenir à la table des négociations avec l'appui des Blancs dont le poids électoral baissera dramatiquement. L'ANC et les autres partis à majorité noire se méfieront toujours d'un gouvernement blanc qui n'a pas un mandat explicite l'autorisant à abolir tous les aspects de l'apartheid.

L'ANC s'est prononcée contre la tenue d'un référendum réservé aux Blancs. C'est compréhensible car les Noirs sont encore écartés du processus politique. En l'occurrence, ils ne gagneraient rien à y participer parce que le but du référendum n'est pas de savoir si les Noirs veulent le droit de vote mais de savoir si les Blancs veulent garantir ce droit aux Noirs.

Le président de Klerk a pris une décision qui devrait faciliter la transition vers une constitution démocratique. Il a le courage de lier son sort à l'espoir que ses concitoyens blancs ont le sens du civisme, de l'équité et des responsabilités.

Frédéric WAGNIÈRE

BUDGET : DE LOURDS SACRIFICES POUR LA DÉFENSE ...



DROITS RÉSERVÉS

LETTRE DE MONTRÉAL

La poésie canadienne

Alain Dubuc poursuit sa correspondance avec l'éditeur du Toronto Star, John Honderich. Cette lettre paraît en anglais dans le Star.

Dear John, Il y avait un mot-clé dans votre lettre de la semaine dernière. La poésie.

Bien des lecteurs ont sans doute sursauté en vous voyant associer la poésie à ce qui leur semble être le phénomène le moins romantique au monde, le renouvellement constitutionnel canadien. Même amélioré par une charte sociale.



La plupart des Québécois ne voient pas de poésie dans le Canada et encore moins dans ses sursauts constitutionnels. Parce qu'ils ont leur propre nationalisme, et leur propre poésie. Mais en ce faisant, ils ont tendance à oublier que vous avez, vous aussi, droit à la poésie. Merci de nous l'avoir rappelé. Et même si nous ne partageons pas vos émotions, nous devons en tenir compte, les comprendre et en reconnaître la légitimité.

Dans la même foulée, vous avez expliqué que la charte sociale aiderait le reste du Canada à définir son identité. Nous pouvons comprendre cela. La charte sociale et les programmes sociaux sont en quelque sorte une façon pour vous de montrer que vous êtes une société distincte... du reste de l'Amérique du Nord.

Nous savions que cette nième ronde de négociations serait la

ronde Canada. Nous savons maintenant de quelle façon.

Il y a donc de grandes similitudes entre la société distincte et la charte sociale, des façons de nous définir et de protéger ce que nous sommes. Mais il y a aussi une grande différence.

La plupart des Canadiens anglais ont du mal à comprendre la société distincte, parce qu'ils ne nous connaissent pas et qu'ils ne comprennent pas nos problèmes. L'ignorance engendre la peur et la méfiance. Mais les Québécois ont les mêmes programmes sociaux que vous et ils y tiennent autant. Ils savent donc de quoi ils parlent et, pourtant, ils n'aiment pas du tout cette idée de charte sociale. Mais ce n'est pas par ignorance.

D'abord, si les Québécois acceptent de rester au sein de ce pays, ils le voudront riche et capable d'être généreux. Ce n'est manifestement pas le cas actuellement. Le Canada perd du terrain et s'appauvrit. Et on ne maintiendra pas le niveau de vie en multipliant des décrets gouvernementaux; on y arrive en créant de bons emplois. Au Québec, on croit que ces problèmes économiques s'expliquent en bonne partie par le fait que le Canada est devenu ingouvernable, paralysé par ses structures et ses rigidités. Une charte sociale empirerait la situation en réduisant la marge de manoeuvre de tous les gouvernements.

En plus, les Québécois n'accepteront jamais qu'une charte sociale affecte les pouvoirs du gouvernement québécois.

La seconde raison est politique. Plus on définit les limites de l'intervention de l'État, moins il reste de pouvoirs aux représentants élus par le peuple. On affaiblit le processus dé-

mocratique au profit des tribunaux ou de comités non élus.

Cet affaiblissement du processus démocratique est d'autant plus évident que ce projet, proposé par votre premier ministre, est une idée du NPD, qui correspond à la vision des programmes sociaux du NPD. Les Québécois, comme la majorité des Canadiens, n'ont pas voté pour le NPD, et on ne voit pas pourquoi on se ferait imposer son programme par la porte d'en arrière.

La troisième raison est plus philosophique. On écrit une constitution pour longtemps. Certaines des valeurs qui seraient immortalisées dans la charte ne sont pas nécessairement éternelles. Est-ce que nous croirons, dans trente ans, que l'universalité est la meilleure façon d'assurer la justice sociale? Qui sait? Grâce à la charte, on resterait pris avec.

C'est pourquoi je crois que la charte sociale est généreuse mais dangereuse. Je comprend que l'idée vous séduise. Mais ce n'est pas une raison pour tomber dans le panneau.

Je suis d'accord pour que la poésie ait un rôle, même si on a chacune la nôtre. À condition qu'elle reste à sa place. Il y a des endroits pour la poésie, un hymne national, un document symbolique, comme la Déclaration d'indépendance américaine. Même dans notre constitution, on prévoit une clause Canada, qui a justement pour but de préciser ce que nous sommes et ce à quoi nous aspirons, et qui permet d'être lyrique sans faire trop de dégâts. Mais, s'il vous plaît, pas dans un texte de loi.

Vous pouvez donc voir que je réagis à la charte sociale exactement de la même façon que la plupart des Canadiens anglais face à la société distincte. Une excellente idée, à condition qu'elle ne veuille pas dire grand chose!

À la prochaine, Alain

Quand Ovide Mercredi invoque la caution d'un juriste souverainiste

MARCEL ADAM

Le leader autochtone Ovide Mercredi a soulevé un tollé quand il est venu contester à l'Assemblée nationale l'existence d'un peuple Québécois.

Aux francophones qui basent leurs aspirations à fonder un État indépendant sur le droit à l'autodétermination du peuple québécois, le Grand Chef de l'Assemblée des premières nations rétorque que «l'autodétermination n'est pas un droit relevant d'une «province», c'est un droit propre à tous les peuples».

Alors se pose la question: le «peuple québécois» est-il un «peuple» au sens du droit international?

«Qui le terme «Québécois» désigne-t-il? Cela n'est pas clair à nos yeux. Sous-entend-il que les gens de toutes les origines raciales, nationales et ethniques qui vivent dans la province de Québec, ne forment qu'un seul peuple... pourvu d'un même droit à l'autodétermination...»

«Il vaut la peine de noter, continue-t-il, que certains juristes, dont le professeur Jacques Brossard, insistent pour dire que c'est «la nation canadienne-française» qui jouit du droit à l'autodétermination. Il semblerait donc que la nation canadienne-française, centrée au Québec, peut être un peuple ayant le droit à l'autodétermination...»

M. Mercredi s'est notamment référé à l'auteur du traité de

droit public, «L'accession à la souveraineté et le cas du Québec», publié en 1976.

Parce que ce livre est probablement le meilleur ouvrage de référence en la matière publié ici, et qu'au surplus l'auteur y confesse être lui-même favorable à la souveraineté du Québec, il convient de vérifier ce que le juriste dit à ce propos.

Comme il lui paraît «difficile de conclure de façon certaine qu'il existe présentement* «une nation québécoise» distincte, en tant que «nation, de la nation canadienne-française dont elle se serait détachée», M. Brossard préfère parler du «peuple québécois».

Un concept qu'il trouve pourtant «difficile de définir... surtout si on veut le faire à la lumière de la Charte (des Nations unies). Car «si la nation canadienne-française» se trouve concentrée sur le territoire du Québec, la population québécoise compte aussi une forte minorité d'anglophones dont un certain nombre sont d'origine britannique et les autres d'origines diverses».

Si on retient la thèse de la plupart des spécialistes pour qui les termes peuple et nation sont synonymes, le peuple québécois n'incluerait, selon lui, au sens du droit international, que les Québécois appartenant à la nation canadienne-française qui forme la majorité.

Pour d'autres experts, cependant, le principe de l'autodétermination ne vise pas uniquement les nations. C'est ainsi qu'on a pu dire qu'un peuple était «un groupe de ressortissants étatiques liés par la cohésion des volontés des individus qui en font partie. En ce sens, fort large, le «peuple québécois» pourrait inclure tous les ressortissants du Québec et non seulement ceux qui appartiennent à la nation canadienne-française, sauf peut-être les ressortissants qui désiraient eux-mêmes s'en exclure».

«La preuve étant faite que la nation canadienne-française se concentre au Québec à plus de 80%, il reviendrait au «peuple québécois» d'exercer le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française en tant que regroupée au Québec. Il pourrait opter, s'il le désirait, pour l'accession du Québec à la pleine souveraineté. Toutefois, il faudrait alors que «seuls les francophones du Québec puissent participer à cette décision, puisqu'il s'agirait d'exercer le droit de la nation canadienne-française à l'autodétermination.»

«Par contre, ajoute-t-il, si l'on pouvait établir la «cohésion des volontés» des Québécois de langue française et de langue anglaise, sans doute les anglophones pourraient-ils participer eux aussi à la décision du «peuple québécois». Encore faudrait-il que l'on puisse établir de façon certaine ladite «cohésion des volontés».

On aura constaté qu'Ovide Mercredi n'a pas invoqué abusivement le professeur Brossard.

Mais si le juridique est une chose, le politique en est une autre. Ce qui est admissible dans le premier cas ne l'est pas nécessairement dans le second. Aussi le professeur Brossard suggère-t-il quelques moyens susceptibles de concilier tant bien que mal l'un et l'autre dans le cas qui nous occupe, mais cela déborde le sujet d'aujourd'hui.

* Les italiques sont du professeur et non de moi.

Opinions

Raminagrobis

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

L'une des conclusions que je tire du Sommet de la Justice, c'est qu'il faut enseigner aux enfants non pas les Chartes de droits et les avantages qu'ils peuvent en tirer, mais les fables de La Fontaine. Ils apprendraient ainsi que les petits qui se disputent



n'ont pas intérêt à faire trancher leur litige par les grands.

Dame belette avait «squatterisé» le terrier de Jeannot Lapin, lequel, sûr d'avoir le droit pour lui, porta la cause devant le maître chat Raminagrobis, non sans avoir tenté auparavant d'obtenir un règlement à l'amiable avec sa ravale:

O là, madame la belette,
Que l'on déloge sans trompette,
Ou je vais avertir tous les rats du pays.

Hélas! une belette sait bien qu'un pauvre Jeannot ne peut pas mobiliser les rats en criant lapin. Le procès eut donc lieu.

«Grippeminaud leur dit:
"Mes enfants, approchez, approchez,

je suis sourd, les ans en sont la cause."

L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose.

Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,

Grippeminaud le bon apôtre,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,

Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.»

Nuance: aujourd'hui, Raminagrobis — alias Grippeminaud —, ce n'est pas tant le juge que le système judiciaire dans son ensemble.

Unis pour travailler,
divisés pour partager

Toujours à propos du Sommet de la Justice, un ami m'a rappelé un mot de Saint-Exupéry que je cite de mémoire: «On s'unit pour travailler, on se divise pour partager.» Combien de familles font preuve d'une remarquable solidarité pour amasser un bien qui sera cause de leur division au moment du partage! Le même phénomène semble exister dans les sociétés.

Fruit d'une longue et patiente solidarité, la richesse collective entraîne la zizanie et c'est alors que les faiseurs de procès prolifèrent et s'enrichissent. Si bien qu'on en vient à souhaiter qu'une dure récession force les gens à redécouvrir les avantages de la solidarité et de l'entente. Nous en sommes peut-être là.

Les Américains nous ont précédés sur la voie des litiges. Chacun sait qu'on trouve une forte proportion d'avocats au sommet de l'échelle des revenus dans ce pays. C'est la ruine à brève échéance pour un pays! Gardons-nous cependant de jeter trop vite la pierre à ces habiles personnages qui, tout en respectant les règles communes, savent mieux que d'autres tirer leur épingle du jeu.

Les avocats seraient-ils donc responsables de toutes nos querelles? Nous avons sûrement raison de leur reprocher de mal résister à la tentation de tirer profit de nos passions, mais nous ne pouvons tout de même pas les tenir responsables de notre individualisme et de l'apreté avec laquelle nous défendons nos droits.

Sur le plan moral, nos avocats nous ressemblent. Nous avons ceux que nous méritons. Les notaires aussi nous ressemblent quand, au lieu de jouer leur rôle d'officiers publics — qui les oblige à rester au-dessus de la mêlée — ils défendent les intérêts d'un client. Il ne faut pas confondre le débat sur les moeurs publiques avec le débat plus technique sur les institutions juridiques.

Les moeurs publiques étant ce qu'elles sont à un moment donné, comment faire en sorte que les institutions juridiques en atténuent les effets négatifs et en accentuent les effets positifs? Voilà la question qu'il faut poser.

Par exemple, si on a de bonnes

raisons de penser que le grand nombre des avocats est un facteur d'inflation judiciaire, le contingentement dans cette profession apparaît comme un remède salutaire et simple pour tout le monde.

N'en déplaise au doyen Morrissey de la faculté de droit de McGill, je maintiens qu'il faut faire l'hypothèse d'une corrélation entre le nombre d'avocats et la judiciarisation d'une société. Tant et aussi longtemps du moins que les avocats seront formés comme ils le sont actuellement: sans éducation profonde à la justice, comme des techniciens dans l'art d'exploiter la jurisprudence et d'interpréter les lois à l'avantage de leur client.

Les pièges d'un mot:
judiciarisation.

Il fallait un mot pour désigner à la fois le processus qui conduit à l'encombrement des tribunaux et les séquelles de ce processus. Le mot judiciarisation a été retenu. Il est malhonnête intellectuellement d'en donner une définition technique étroite grâce à laquelle on peut ensuite inciter les gens à penser que les avocats consacrent 80 p. cent de leur temps à la médiation, à la recherche d'une entente.

Certes, il est peut-être vrai que les avocats ne consacrent en moyenne que 20 p. cent de leur semaine de travail à leurs plaidoyers devant les tribunaux. Mais les règlements à l'amiable auxquels ils consacrent le plus clair de leur temps ne se font pas généralement sous le signe de l'amitié. Ils font souvent eux-mêmes partie du mal que le mot judiciarisation nous aide à cerner. C'est la perspective d'un trop long délai qui rend le règlement à l'amiable séduisant pour les avocats et même pour le justiciable, lequel préférera les in-

convénients d'un rapport de force à ceux d'un délai.

Présenter le règlement à l'amiable comme un remède à la judiciarisation équivaut à exclure la justice du droit. Faut-il rappeler que le recours à une tierce partie, d'abord un ami ou un voisin éclairé, ensuite un notaire ou l'équivalent pour conclure de bonnes ententes, en troisième lieu un médiateur, ensuite un arbitre et enfin un juge, constitue l'essence même du droit? Pour échapper à l'empire de la force, les hommes n'ont rien trouvé de mieux que des lois imparfaites interprétées par des conseillers ou des arbitres eux-mêmes le plus possible impartiaux. La combinaison de ces deux facteurs assure un minimum de justice que l'on n'est pas du tout sûr de retrouver dans un règlement à l'amiable.

Voici un bel exemple d'un tel règlement. Je recevais, il y a quelques mois, un appel téléphonique d'un animateur de Radio-Canada de la région de l'Outaouais. Il me demandait mon opinion sur la valeur éthique d'un règlement à l'amiable qui avait fait quelque bruit dans ce coin du Québec. Trois secrétaires accusent un de leurs patrons de harcèlement sexuel. Le nom du patron est connu avant le procès et la compagnie le congédie sur-le-champ. Les mois passent... Sans doute sous l'excellent prétexte d'épargner à ses clientes les délais des tribunaux, l'avocate convoque une conférence de presse, en prenant soin d'en aviser la compagnie visée et en lui rappelant qu'elle peut toujours, si elle le veut, éviter la mauvaise publicité qui va lui être faite. L'avocate se présente devant les journalistes à l'heure prévue pour la conférence de presse, pour annoncer qu'elle n'a rien à annoncer. Elle vient en effet de conclure une entente où elle s'est engagée à ne rien raconter en échange de considérations...

Certes on peut se réjouir à la pensée que la partie faible vienne ainsi à bout de la partie forte. Un équilibre dans le chantage est par là même créé. Il n'en demeure pas moins que les résultats atteints dans chaque cas sont une sinistre caricature de la justice et du droit. A propos du droit on peut affirmer que, s'il consiste à organiser des conférences de presse pour arracher des concessions, n'importe qui peut le pratiquer. Deux choses seulement justifient les privilèges corporatistes dans ce domaine: la connaissance et le respect des lois ainsi que des règles du droit et une certaine altitude morale. On ne trouve pas trace de ces choses dans l'exemple donné.



Accès à l'école anglaise: et pourquoi pas?

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

En proposant d'ouvrir l'école anglaise à tous les enfants d'immigrants provenant d'un pays anglophone, le rapport Chambers a créé tout un émoi la semaine dernière. Une tempête d'émotions, en fait (c'est toujours comme ça lorsqu'on aborde les questions linguistiques), allant du très positif au très négatif.

Accueilli on ne se peut plus chaleureusement par les anglophones — «c'est un des documents les plus importants

issus de la communauté anglophone depuis des années», a écrit l'éditeur de *The Gazette*, Norman Webster — et avec une bonne dose d'ouverture de la part de celui qui l'a commandé, le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, le rapport Chambers a néanmoins semé la frousse au sein du cabinet Bourassa — qui, toujours aussi courageux, a relégué la chose aux calendes grecques — et soulevé l'indignation dans les rangs nationalistes. «C'est absurde et idiot», a déclaré, catégorique, le père de la loi 101, Camille Laurin.

Absurde et idiot de poser un geste de réconciliation vis-à-vis la communauté anglophone? Absurde de vouloir retenir ceux et celles qui font partie des ressources vives de cette province? Et idiot de vouloir bâtir une société pluraliste en assumant, pleinement, nos responsabilités de majorité face à la minorité?... On croyait émerger, pourtant, de ce nombrilisme apeuré et de cette sacralisation indue qui entoure la loi 101. On pensait déboucher sur un débat plus ouvert, plus rationnel, plus généreux. On pensait enfin devenir adultes, quoi. Mais non. Pour une réaction saine de la part d'un ministre, nous voilà aussitôt ensevelis sous

un tollé qui, bien loin de nous sauver de l'absurdité et de l'idiotie, nous y plonge de plus belle.

C'est à se demander, d'ailleurs, si ceux et celles qui s'offusquent aujourd'hui ont bel et bien lu le rapport Chambers. On y propose rien de bien grave, après tout. Rien qui ressemble à un refus de la francisation des nouveaux-venus et encore moins, à «l'anglicité» galopante d'antan. Pour résoudre le problème d'une baisse de clientèle scolaire importante, une dégringolade de 57 p. cent en 20 ans, le groupe de travail présidé par Gretta Chambers propose seulement qu'on injecte un peu de nouveau sang dans le réseau scolaire anglophone en élargissant les critères d'admissibilité. Désormais, non seulement la progéniture des Anglo-Québécois et Canadiens aurait droit à l'école anglaise mais, aussi, les enfants qui ont étudié ou qui ont été élevés en anglais à l'extérieur du pays.

En fait, le rapport Chambers propose rien de plus que ne le fait déjà la loi 101! La fameuse clause Canada — qui permet, justement, l'admission des petits Canadiens-anglais au réseau anglophone — parle aussi d'admettre, à l'alinéa 23 (1) (a), les jeunes anglo-immigrants. Seulement, cette disposition-là n'a jamais été mise en vigueur par le gouvernement du Québec. Il ne s'agit donc pas tant de «toucher» à la loi 101 que de l'appliquer dans son intégralité.

Mais il ne faudrait surtout pas, disent les protestataires, «créer deux catégories d'immigrants». Autre argument farfelu que celui-là puisqu'au Canada comme au Québec nous fonctionnons déjà avec plusieurs catégories d'immigrants: les immigrants-investisseurs (qui se font mieux traiter que bien d'autres, soit dit en passant), les immigrants-réunifiés-par-la-famille, les travailleurs temporaires, etc. Non seulement entretenons-nous plusieurs catégories d'immigrants, nous entretenons, ici au Québec, plusieurs catégories d'élèves aussi: francophones, anglophones, catholiques, protestants... Le rapport Cham-

bers ne vient rien compliquer, en d'autres mots, qui n'est pas compliqué d'avance.

On comprend d'autant plus mal ces cris de protestation que les conséquences tangibles du rapport Chambers sont minimes. On estime à environ 10 000 les élèves qui, advenant une plus large admissibilité à l'école anglaise, renfloueraient ses rangs. Il s'agit de 1 p. cent du total des inscriptions scolaires au Québec qui se chiffrent, elles, à un million. Une goutte dans l'océan de l'éducation francophone, donc, un geste symbolique plus qu'autre chose mais qui, précise le rapport, aurait un «effet psychologique» important. En plus d'inciter «certaines personnes qualifiées de pays industrialisés à s'établir au Québec», un tel geste enverrait le message à la communauté anglophone de sa «valeur intrinsèque».

C'est surtout ça, en fait, la portée du rapport Chambers: la reconnaissance de la place de la communauté anglophone au Québec. Une espèce de «We want you!» proclamé en bonne et due forme qui ne coûterait pas grand chose à la communauté francophone et ferait grand bien à la minorité anglophone.

Il est bizarre quand même que les nationalistes francophones, si sensibles aux symboles lorsqu'ils se sentent eux-mêmes visés, comprennent difficilement la portée du symbole dans ce cas-ci. Dans ce *O Canada* chanté uniquement en anglais à la clôture des conférences constitutionnelles, par exemple, on s'empresse de déceler un malheureux symbole de la «mentalité canadienne». Une telle gaffe, pourtant, n'implique aucune répercussion fâcheuse pour le Québec, aucune conséquence immédiate mais, dit-on, c'est ce que ça «charrie». Et bien, c'est la même chose pour ce qui est de la loi 178, et de façon plus générale, le peu de signes positifs (au niveau gouvernemental, s'entend) envoyés à la communauté anglophone: c'est ce que ça charrie qui est ici de mauvais augure.

Bien sûr, le français n'est pas

une menace pour le reste du Canada alors que l'anglais le sera toujours pour le Québec. Mais pour ce qui est du rapport Chambers, par contre, il n'y en a tout simplement pas de menace. Pourquoi ne pas le reconnaître? Pourquoi agir comme si rien n'avait changé dans la belle province — ni la situation du français (elle s'est améliorée) ni la situation des anglophones (elle s'est détériorée)? Pourquoi toujours automatiquement se mettre sur la défensive alors qu'aujourd'hui, c'est de l'offensive qu'il nous faut?

C'est le problème de toute idéologie, en fait, que de ne pas savoir changer son fusil d'épaule. Je le sais pour l'avoir vu au sein du mouvement féministe et je le constate à nouveau au sein du nationalisme québécois. C'est difficile, c'est sûr, d'inventer de nouveaux refrains; d'autant plus difficile qu'on voit bien que le «combat» (dans lequel on a tant investi, n'est-ce pas?) n'est pas encore terminé. Mais vient un moment donné où il faut admettre que les choses ont évolué et qu'il est immensément plus profitable, désormais, de se poser en vainqueur (e)s qu'en vaincu (e)s.

Ce qui ne veut pas dire, entendons-nous bien, jeter le bébé avec l'eau du bain. Il ne s'agit pas de lâcher prise, simplement reconnaître qu'à différentes époques correspondent différentes méthodes et que le ton «radical» qui convient au début d'un mouvement ne convient pas nécessairement à sa poursuite.

Bref, nous avons mieux à faire maintenant que défendre obstinément la loi 101. Ça, c'était le combat d'hier. Le combat d'aujourd'hui tient davantage à l'édification d'une société tout aussi pluraliste qu'elle est francophone. Une société qui porte la tête haute, certainement, mais résolument généreuse, accueillante et ouverte sur le monde, aussi.

Défi non moins considérable que ne l'était la francisation du Québec entreprise il y a 20 ans, celui-ci s'annonce quand même plus excitant.



Lysiane Gagnon

Le bonheur par le silicone

J'étais, il y a quelques années, dans la salle d'attente du bureau d'un plasticien que je devais interviewer.

Il y avait là des cas évidents: une femme avec un bec-de-lièvre, un garçon défiguré par une énorme tache de vin. Mais l'une des patientes m'intriguait particulièrement. Une fort jolie femme, avec un beau visage et une silhouette de mannequin... Qu'est-ce qui pouvait bien l'amener ici?

Une fois la dame entrée dans le bureau du chirurgien, je ne pus résister à la curiosité, et je demandai à la secrétaire ce que cette femme pouvait bien demander à la science de corriger, elle que la nature avait tellement gâtée.

«Elle veut des plus gros seins», de répliquer la secrétaire de l'air blasé de qui en a vu beaucoup passer. «Elle est mariée avec un gynécologue qui voit beaucoup de femmes, alors...»

J'étais estomaquée à double titre, car la pratique gynécologique ne m'a jamais semblé particulièrement propice à l'érotisme. Mais la secrétaire me dit que des cas dans ce genre-là, elle en voyait plein la semaine.

J'ai repensé à cette inconnue cette semaine, quand la déprimante histoire des prothèses mammaires a refait surface. Le silicone a-t-il sauvé son mariage? Vit-elle, maintenant, dans la crainte des effets secondaires que risque d'entraîner une chirurgie qui était, dans son cas, parfaitement superflue? (Cela serait, dit-on, le cas de 80 p. cent des implantations de prothèses mammaires.)

Vers la même époque, je croisai, chez des amis, une femme qui se préparait à l'intervention inverse: elle voulait, elle, se faire réduire les seins. Elle aussi était pourtant parfaitement normale — très jolie en fait, avec des seins ronds et pleins qui auraient fait le bonheur de la dame ci-haut mentionnée.

Devant mon étonnement, elle m'expliqua que la mode étant aux robes échancrées dans le dos, elle voulait pouvoir se passer de soutien-gorge. Parole d'honneur, elle ne blaguait pas.

La morale de ces deux anecdotes?

Premièrement, ces deux cas sont les seuls cas de folie douce, concernant la dimension de seins par ailleurs normaux, dont j'aie été personnellement témoin. C'est, tout compte fait, fort peu. L'immense majorité des femmes ont au contraire appris à vivre avec leur corps, bien qu'aucune n'en soit entièrement satisfaite. (Mais je ne connais pas d'homme qui se juge sans défaut. Les hommes aussi ont leurs complexes et leurs coquetteries; ils en parlent moins, c'est tout.)

Deuxièmement, ces deux femmes qui vivaient dans la même ville, à la même époque, et avaient été soumises aux mêmes stéréotypes, se référaient à des modèles de beauté absolument contradictoires: l'une se voulait Marilyn Monroe, l'autre se voulait Twiggy... ce qui tendrait à confirmer que les facteurs purement individuels sont au moins aussi importants que les conditionnements culturels.

Il reste que les femmes, plus portées à se définir en fonction de leur potentiel de séduction, sont plus nombreuses que les hommes à mettre leur santé et leur intégrité physique en jeu dans de pathétiques tentatives de devenir plus belles, plus désirables et plus aimées. Trop de femmes se rendent littéralement malades pour répondre à l'image idéale: lipo-suction, gonflement des lèvres, face-lift à répétition, anorexie et autres dérèglements de l'alimentation... Les jeunes femmes constituent la seule catégorie où le tabagisme est en progression — et c'est généralement parce qu'elles veulent maigrir.

Je ne suis pas de l'école dogmatique qui croit que la nature doit toujours suivre son cours et qu'il faut bannir les cosmétiques, la chimie et la chirurgie esthétique de la surface de la terre. Si la nature peut être corrigée sans danger pour la santé, bravo! Tout est une question de mesure et de prudence.

Ce qu'il faut déplorer n'est pas le désir d'être plus belle (ou plus beau): c'est là une aspiration parfaitement légitime, et quand bien même Mme Léa Cousineau et ses disciples réussiraient à interdire toute représentation du corps humain dans la publicité, les magazines et les vidéos, les hommes et les femmes réels continueraient d'aspirer à la beauté parfaite parce que le désir de séduction est à la base des rapports humains. Les canons de la beauté ont varié selon les époques, mais chaque époque a cru en la beauté.

Cela dit, les femmes sont moins influençables que ne le prétendent les apôtres du nouveau puritanisme. Elles sont capables de regarder une photo de Playboy ou la jolie pub des bas Dim en s'en distançant, sans se croire personnellement infériorisées parce qu'elles ne ressemblent pas au mannequin ou à l'actrice pour qui, après tout, la beauté n'est pas qu'un simple atout: c'est leur gagne-pain, leur profession.

Il y a, c'est évident, des femmes dont l'égo est plus fragile, qui s'investissent corps et âme dans leur apparence physique, mais l'équivalent existe chez les hommes obsédés par leurs biceps qui deviennent des maniaques du «bodybuilding». Une société qui réclame le droit au suicide peut bien tolérer que certains se prévalent du droit à l'auto-mutilation, l'important étant évidemment qu'ils ne demandent pas à la RAMQ de payer pour leurs fantaisies.

On aurait tort de dramatiser, et de voir dans la malheureuse histoire des prothèses Meme le symbole d'une aliénation grandissante des femmes. Les femmes sont au contraire moins soumises qu'apparaît à la tyrannie des images idéales. Parce que l'humanité évolue, notre époque est la première où l'on remet en question les canons de la beauté. On réclame une place pour les obèses, les handicapés; on s'attaque même à l'ultime, l'irréductible inégalité, celle de la laideur innée.

Même Hollywood s'est mis au goût du jour: de plus en plus, les héroïnes du cinéma, celles précisément qui forgent les images dominantes, sont des femmes «ordinaires», pas trop «chromées» — comme dans «Thelma et Louise» ou «Fried Green Tomatoes». La star parfaite disparaît de plus en plus au profit d'une multiplicité de femmes qui ressemblent davantage à celles qu'on croise dans la rue.

L'IRAN

Comme le pouvoir, la résistance s'arme jusqu'aux dents

GILLES TOUPIN



La guerre du Golfe et les négociations de paix sur le Proche-Orient ont quelque peu fait oublier la Jihâd ou guerre sainte islamique de l'Iran contre l'Occident et, plus particulièrement, les États-Unis.

Pourtant, ces derniers temps, plusieurs sources font état d'un vaste programme d'acquisitions de nouveaux armements par le régime khomeiniste à Téhéran et les États-Unis se sont dit préoccupés, il y a quelques jours, par des informations, publiées dans l'hebdomadaire britannique *Sunday Times*, selon lesquelles l'Iran tente par tous les moyens de se procurer des armes nucléaires et qu'elle a multiplié les contacts avec les anciennes républiques soviétiques pour y recruter des experts en la matière. Téhéran dément ces informations, alléguant qu'il s'agit là de «propagande menée en coordination avec les cercles sionistes».

Un important groupe de la résistance anti-khomeiniste, les Moudjahiddine du peuple dirigés par M. Massoud Rajavi, a déclaré que le gouvernement de Téhéran avait dépensé pour la seule année 1991 quelque 19 milliards de dollars US en armements de tout genre. Les Moudjahiddine indiquent que ces dépenses militaires prennent en compte des tentatives de mettre au point des armes chimiques et nucléaires. L'organisation affirme que l'Iran a contacté la Chine à plusieurs reprises pour discuter d'achats de technologie nucléaire.

À Washington, le porte-parole du Département d'État, M^{me} Margaret Tutwiler, déclarait le 7 janvier dernier qu'elle ne pouvait pas confirmer les informations à propos du programme nucléaire de l'Iran mais que les États-Unis savaient que l'Iran travaillait à reconstruire sa force militaire et que dans le passé l'URSS avait été un important fournisseur.

Les armes de l'ex-URSS

Au cours de son récent voyage dans l'ancienne Union soviétique, le secrétaire d'État américain James Baker a soulevé pour sa part la question de la sécurité des armes nucléaires dans les républiques qui contrôlent ce type d'armements. Le Département d'État avait par la suite rappelé que pour les États-Unis la stabilité dans la région du golfe Persique passait par le contrôle et la réduction des armements et non par l'acquisition de nouveaux armements.

Ces propos faisaient évidemment contraste avec ceux de l'ayatollah iranien Ali Khamenei qui déclarait à des unités militaires iraniennes le mois dernier que l'Iran avait le devoir de renforcer sa puissance militaire. Les forces militaires, disait-il, devaient être au avant-postes de la phase de reconstruction présentement en cours en Iran.

Selon les Moudjahiddine du peuple, l'Iran aurait de plus déjà discuté avec le Pakistan les questions de transfert de technologie nucléaire. On sait que le Pakistan vient d'admettre pour la première

fois, il y a quelques jours, posséder la technologie nucléaire.

Le budget militaire de l'Iran de 19 milliards de dollars US l'année dernière, tant dans le domaine conventionnel que nucléaire, représente par rapport aux années les plus coûteuses de la guerre contre l'Irak, une augmentation de 40 p. cent. Selon M. Shahin Gobadi, porte-parole du bureau

tanniques — sorte de copie parfaite de l'arsenal iranien — tend à rendre crédibles ces affirmations.

La résistance des Moudjahiddine est en outre extrêmement fière du fait que le commandant en chef de son armée soit une femme, M^{me} Myriam Rajavi, épouse de leur leader. Les Moudjahiddine, selon M. Gobadi, entendent créer un État séculaire en Iran, où



Myriam Rajavi, femme du leader de la résistance des Moudjahiddine et commandant en chef de son armée.

des Moudjahiddine à Washington, le budget prévu en 1992 pour les dépenses militaires et les acquisitions d'armes par Téhéran est de 14,5 milliards de dollars US, soit 15 fois plus que ce que le gouvernement iranien a prévu pour la reconstruction nationale. Sur une période de cinq années, le régime compte dépenser dans le domaine militaire quelque 50 milliards de dollars.

Il va de soi que tous les observateurs croient que ces dépenses militaires sont amplement suffisantes pour maintenir en place le régime théocratique iranien.

Les Moudjahiddine du peuple pour leur part refusent de croire en cette soi-disant révolution maintenue au prix de la souffrance du peuple iranien. M. Gobadi confiait à *La Presse* que le régime était responsable depuis dix ans de quelque 100 000 exécutions d'opposants et de quelque 150 000 emprisonnements. Les Moudjahiddine sont convaincus que le régime khomeiniste tire à sa fin et que très bientôt l'ALN se frayera par la force et l'aide du peuple iranien un chemin jusqu'à Téhéran.

Les Moudjahiddine

Les Moudjahiddine du peuple, basés principalement à la frontière iranienne à l'intérieur du territoire irakien, sont une organisation de résistance des plus efficace et bien structurée. Les vidéos et les revues sur papier glacé et en couleurs qu'ils font parvenir aux médias occidentaux témoignent d'une connaissance approfondie de l'art des relations publiques.

L'une de ces bandes vidéo, distribuée par milliers d'exemplaires à l'intérieur même de l'Iran ou les Moudjahiddine ont le plus d'appuis, montre l'impressionnante parade militaire de cinq heures tenue dans leur camp irakien d'Ashraf en octobre dernier. L'ALN déployait pour l'occasion quelque 140 chars d'assaut, beaucoup de pièces d'artillerie lourde et des lance-fusées, sans compter des centaines de véhicules de combat. La plupart de ces armements coûteux, selon eux, avaient été capturés lors d'affrontements avec les forces militaires des mollahs. Le mélange hétéroclite de chars soviétiques, chinois et bri-

la religion et l'État feraient chambre à part, où les minorités seraient libres, où la liberté de culte serait respectée et où l'égalité des sexes serait consacrée. Ainsi, des 40 000 membres que compte l'ALN, 30 p. cent sont des femmes.

Est-ce qu'une force militaire comme celle-là a la capacité de déloger de Téhéran le régime des mollahs? Sans doute pas par la seule action militaire. Selon le fameux *Military Balance* de 1991-1992, l'armée iranienne compte quelque 305 000 hommes, quelque 700 chars de combat, une marine de 18 000 hommes, une force de l'air de 35 000 hommes équipée de 213 avions de combat, sans compter les 170 000 Gardes de la révolution et les volontaires de l'Armée populaire de mobilisation qui comptait un million de membres pendant la guerre Iran-Irak.

Des visées expansionnistes

Les trois grands axes sur lesquels reposent actuellement les visées expansionnistes iraniennes coûtent extrêmement cher à l'Iran. D'abord, il est clair que le régime à Téhéran compte sur la désintégration récente de l'URSS pour étendre son emprise sur les républiques musulmanes de l'ancienne union. En raison de ses ressources en hydrocarbures et de ses raffineries, Téhéran aimerait bien s'annexer notamment l'Azerbaïdjan chiite voisin. L'Iran, de plus, avec sa course à l'armement nécessaire à l'exportation du fondamentalisme et dans la foulée de la guerre du Golfe, veut à tout prix saisir l'occasion de s'établir en tant que seule puissance régionale. Enfin, toujours selon les Moudjahiddine, la possession de l'arme atomique est pour le régime de Rafsandjani le secret de sa survie en tant que puissance régionale.

Car, selon la résistance, le mécontentement de la population iranienne devant la dégradation effrénée des conditions intérieures de l'économie ne fait que croître dans le pays. L'achat massif d'armements, dans un contexte économique où la moitié de la population est au chômage, où le taux d'inflation est de l'ordre des 50 p. cent et où les dettes extérieures et intérieures totalisent 170 milliards de dollars US, se doit de rapporter des dividendes qui calmeront les nombreux mécontents.

Bien installés à l'intérieur du pays, les Moudjahiddine du peuple comptent sur une population de plus en plus fatiguée du régime des Rafsandjani et Khamenei pour, le moment venu, faire pencher la balance en leur faveur. «Chaque village et chaque ville d'Iran, affirme M. Gobadi, a ses cadres de l'Armée de libération nationale.» Le travail de sappe du régime autoritaire en place se fait quotidiennement. «Et c'est de l'intérieur, ajoute-t-il, que la plus grande partie du financement de nos opérations diplomatiques et militaires se fait.»

En attendant, à Téhéran la semaine dernière, des centaines de milliers de personnes — plusieurs millions selon les organisateurs du régime — se sont réunies sur la place Azadi pour commémorer le 13^e anniversaire de la victoire de 1979 de la révolution islamique, démontrant que la ferveur de la révolution ne s'était pas complètement éteinte et que la lutte des Moudjahiddine n'avait pas encore atteint ses fins.

Ainsi, la question la plus souvent posée aux Moudjahiddine par les journalistes occidentaux est celle de la date du grand assaut final contre le régime khomeiniste. «Plus tôt que vous ne le croyez», répondent inmanquablement les porte-parole des Moudjahiddine du peuple.

DANS LA FOULÉE DE LA DÉS

DÉSTABILISATION

aux confins de l'Europe



L'ASIE CENTRALE

Turcs et Iraniens convoitent les lambes

GILBERT GRAND



La nature a horreur du vide, la politique et les grandes puissances tout autant. À preuve la lutte féroce, mais néanmoins impitoyable, qui se livre autour des décombres encore fumants de l'empire soviétique.

Les nouvelles républiques de l'Asie centrale et du Caucase, à peine nées et bien fragiles, suscitent ainsi la convoitise autant de leurs voisins immédiats (Iran et Turquie) que des pétromonarchies du Golfe et, par clients interposés, des États-Unis en mal d'«ordre mondial» à leur avantage.

Dans un chassé-croisé diplomatique aux allures de partie d'échecs, on a assisté, au cours des 15 derniers jours, aux tournées dans la région du secrétaire d'État James Baker et du ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Fayçal, à la visite à Washington du premier ministre turc Suleyman Demirel, tandis qu'à Téhéran, le sommet de l'Organisation de coopération économique (ECO) jetait les bases d'un «marché commun islamique» regroupant Iran, Turquie, Pakistan, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Turkménistan — Arménie, Kazakhstan, Tadjikistan et Kirghizie devant être admis ultérieurement avec statut de membre ou d'observateur.

Au cœur de cette conjoncture régionale mouvante, un foyer d'instabilité se développe chaque jour plus dangereux: le Nagorny-Karabakh, déchiré par quatre années de sanglante guérilla (un millier de morts) entre Azéris et Arméniens qui s'affrontent désormais à l'arme lourde.

La poudrière du Karabakh

Premier brûlot inter-ethnique de l'URSS gorbatchévienne dont elle accélère la désintégration en y réveillant le ferment nationaliste, la crise du Karabakh est en passe cette fois-ci de provoquer la première guerre entre membres de la toute nouvelle Communauté des États indépendants (CEI) et d'embraser tout le Caucase. D'où la multiplication, au cours des derniers jours, des missions d'aide (France), d'observation (Parlement européen et CSCE) et de médiation (russe et iranienne) avant qu'il ne soit trop tard.

Il faut rappeler que le Nagorny-Karabakh (Le Jardin noir, en farsi), nom qui a remplacé au XVII^e siècle l'appellation arménienne d'«Artsakh» (La Forêt arménienne), est une région de vallées fertiles où la présence arménienne date du IV^e siècle, mais que Staline attribua en 1921 à l'Azerbaïdjan. Après des décennies de colonisation azérie, les Arméniens du Karabakh (plus de 80 p. cent des quelque 200 000 habitants de l'enclave) réclamaient en 1988 leur rattachement à leur mère patrie, l'Arménie.

Bakou ripostait aussitôt par un blocus, des pogroms, des bombardements. L'engrenage infernal des représailles était lancé, provoquant l'exode croisé — par centaines de milliers — des minorités arméniennes et azéris des deux républiques respectives. L'intervention musclée de Moscou à Bakou ne régla rien. Gorbatchev étant en fait bien plus préoccupé à calmer les musulmans de l'Asie soviétique qu'à sa-

tisfaire les revendications nationales arméniennes.

L'an dernier, l'on vit même l'armée soviétique aider les forces azéris à «déporter» la population des villages arméniens de la zone-frontière, isolant ainsi totalement le Karabakh. Après le putsch raté de Moscou, l'armée passa du côté d'Eltine et n'intervint plus, ce qui permit aux guérilleros arméniens de reprendre une trentaine de villages perdus. Une médiation russe et kazakh eut en septembre, l'Azerbaïdjan refusant toute solution qui porterait atteinte à son intégrité territoriale.

La crise ne cessa dès lors d'empirer, dans le vacuum créé par la disparition de l'URSS et la formation hâtive de la CEI qui laisse ouverte, comme on le sait, la question du pouvoir central et de l'Armée rouge.

Lors d'un référendum qui tourna au plébiscite, le Karabakh proclama unilatéralement, le 10 décembre dernier, son indépendance, que ni Bakou ni Erevan n'ont cependant jusqu'ici reconnue. Le 29 janvier, un hélicoptère azéri était abattu, provoquant la mort de 40 personnes. Le président de l'Azerbaïdjan, Ayaz Moutalibov, ex-dirigeant du PC poussé par une opposition qui réclame sa tête s'il ne récupère pas le Karabakh, déclencha alors une contre-offensive d'envergure avec des troupes appelées à former l'embryon d'une armée nationale azérie.

Les villages du Karabakh et sa capitale, Stepanakert, sont bombardés quotidiennement au missile Grad et à l'artillerie lourde. Bilan: plus de 100 personnes ont été tuées depuis le début de février. L'Arménie riposte en pilonnant la zone frontalière azérie. Sur le terrain combattent désormais des mercenaires (venus du Liban du côté arménien, et des *pasdarans* iraniens du côté azéri); en outre, chaque camp commence à s'approprier le matériel — voire une partie du personnel — des ar-

mées soviétiques et du Caucase (la 4^e Armée).

Craignant un démantèlement des forces du maréchal Evgueni Ségourov, cette semaine la soviétique a ordonné à ses dirigeants de prendre leurs responsabilités à la création d'armées nationales arméniennes et kazakhes. Le président de la CEI, Boris Yeltsine s'est même rendu à Stepanakert. Lors de la réunion du président arménien à Stepanakert, le 17 janvier, le président russe Yeltsine a déclaré que la CEI ne pouvait pas laisser le Karabakh se transformer en un foyer de tensions ethniques. Lors de la réunion, le président russe a déclaré que la CEI ne pouvait pas laisser le Karabakh se transformer en un foyer de tensions ethniques.

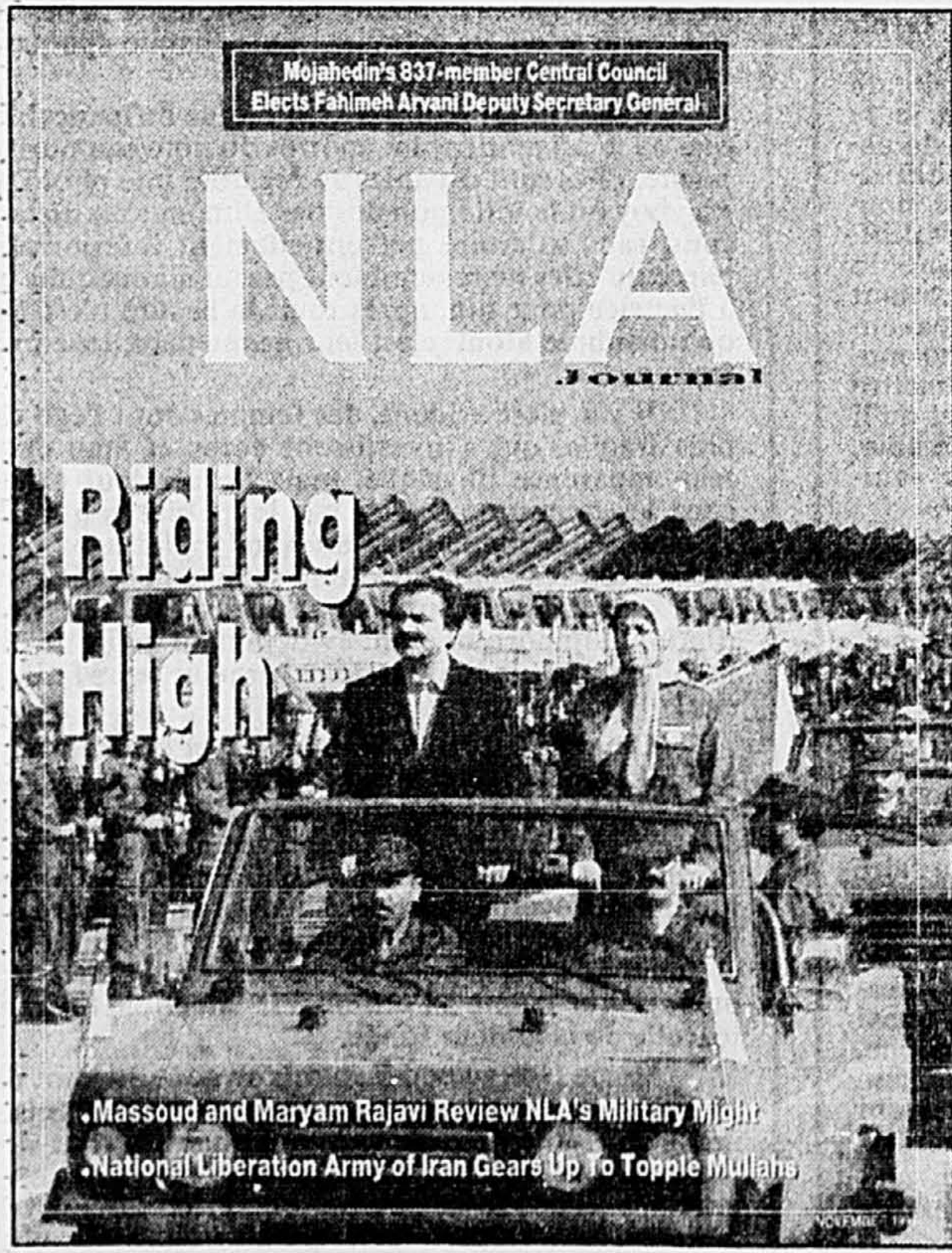
L'Iran marque de

Mais le président veut entendre parler de la CEI, ni de ce que renferme l'extérieur de la région, répète-t-il. Il semble trouver grâce à l'œil de la CEI, qui devrait être en contact avec l'approvisionnement — tel que le croient les observateurs — en direction de la région. L'Iran est en effet tourné vers le Caucase, février, les deux pays ont amélioré leurs relations, s'engageant à des ententes et à des négociations.

N'ayant jamais pris dans le conflit du rôle de médiateur, l'Iran considère sa «démarche» à l'égard de



Des combattants arméniens, appartenant à un groupe dit des Karabakh, au sein de l'Azerbaïdjan.



La couverture du magazine de luxe publié par la résistance des Moudjahiddine.

Le modèle européen, l'égérie de Robert Bourassa

Le premier ministre se réclame de Monnet et accuse Parizeau de s'inspirer de Napoléon et... de Louis XIV



GILLES NORMAND

envoyé spécial
La Presse à BRUXELLES

Même s'il signifie peu de choses en terme d'investissements, du moins pour le moment, le récent péripétie européenne du premier ministre du Québec est assurément ce que des spéculateurs boursiers qualifieraient de placement de premier ordre.

Tout s'est en effet déroulé, au cœur de la Communauté européenne, comme si Robert Bourassa avait voulu faire d'une pierre deux coups: rassurer les investisseurs quant à l'évolution du dossier constitutionnel canadien et diriger les projecteurs québécois sur la Communauté économique européenne, pour faire passer sa vision des États associés souverains, unis par un traité économique qui relèverait d'un parlement élu à suffrage universel.

«Du même coup, il a envoyé aux Québécois le message que ce qui est bon en Europe est également bon pour eux, en matière de réforme. «Il y en a qui s'attachent à une conception archaïque de la souveraineté», clame-t-il, écorchant au passage le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qu'il accuse de s'inspirer de Napoléon et de Louis XIV, alors que «moi, ma référence, c'est Jean Monnet, c'est Robert Schuman, c'est Alcide de Gasperi».

«Pas d'union monétaire sans union économique, pas d'union économique sans union politique», répète inlassablement Robert Bourassa.

Un peu d'histoire

Comme c'est le cas au Québec, on parle de réformes profondes depuis des décennies en Europe. Représentative de la région de Bruxelles dans le gouvernement belge, Françoise Carton de Wiart, spécialiste des questions européennes, nous explique les origines de la CEE, qui remontent aux années 50.

«La guerre 39-45 a laissé l'Europe dans un état lamentable. Ce fascisme épouvantable dont elle a été libérée par les forces alliées — ma famille a hébergé des parachutistes canadiens — ne sortira pas de la mémoire collective. L'Europe se reconstruit, dans l'idée qu'il ne faut plus jamais que ces pays se fassent la guerre.

«Pour ce faire, on a mis en commun les ressources fondamentales de l'époque, le charbon et l'acier, croyant qu'en joignant les économies de l'Allemagne et de la France — les deux grands de l'Europe — on éviterait toute tentative de remontée autoritaire de la première», explique M^{me} Carton de Wiart.

Apparaît donc, le 9 mai 1950, sous la signature du ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman — une des références modernes de



Dans sa vision d'un Canada à venir, Robert Bourassa dit s'inspirer de Jean Monnet (à gauche), celui que l'on considère comme le père du Marché commun. Il affirme que la vision qu'entretient le chef de l'opposition Jacques Parizeau relève davantage de Louis XIV.

Bourassa —, le plan Schuman, ou l'acte de naissance de la Communauté européenne. Celle-ci, un an plus tard, fait place à la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont l'objectif central est la mise en commun des ressources de base indispensables pour la guerre comme pour la paix.

Sont ainsi associés par le traité de Paris, la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En 1957, vient le traité de Rome, qui donne naissance à la CEE, la Communauté économique européenne, plus connue sous le nom de Marché commun, ainsi que l'Euratome, la Communauté européenne de l'énergie atomique, destinée à développer la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ces trois communautés sont dirigées par des institutions communes, de sorte qu'on peut globalement parler d'une communauté européenne.

En 1973, 1981 et 1986, six autres pays viennent grossir l'ensemble; le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni; la Grèce; et enfin l'Espagne et le Portugal.

En 1987, un nouveau traité entre en vigueur: l'«Acte unique», qui fera naître avant la fin de 1992, une Europe sans frontière. C'est la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux

et des services. Simultanément s'organise le renforcement de la politique commune des Européens dans des domaines comme la politique sociale et régionale, la protection de l'environnement, la recherche scientifique, la monnaie et la politique étrangère.

Les structures

Chacun des douze États qui composent la CEE est indépendant sur le plan politique, même s'ils prennent un certain nombre de décisions pour l'ensemble européen.

Cet ensemble s'est donné des institutions: la Commission européenne, présidée par l'ex-ministre français de l'Économie, des Finances et du Budget, Jacques Delors, et composée de 17 membres nommés pour quatre ans par les gouvernements des États membres. Chaque commissaire est responsable d'un secteur déterminé (transports, agriculture, environnement, budget, et autres). C'est en quelque sorte le gouvernement, dont toutes les décisions doivent être prises à majorité des membres.

Les politiques nouvelles et projets de loi que propose la Commission relèvent cependant du Conseil des ministres, lequel est composé des ministres des Affaires étrangères (ou des ministres responsables du dossier à traiter) de chaque pays. C'est le Conseil des

ministres qui adopte définitivement les mesures proposées, après consultation auprès du Parlement européen et du Comité économique et social. Ce parlement est composé de 518 membres élus par les citoyens des pays membres, au suffrage universel à tous les cinq ans.

Le Comité économique et social, lui, est composé de 189 membres provenant des milieux syndicaux, patronaux et des associations de consommateurs, qui constituent les partenaires économiques et sociaux.

La parlementaire Françoise Carton de Wiart nous explique le processus: «Supposons que l'on veuille se donner une loi communautaire, disons pour renforcer les contrôles des additifs alimentaires. La Commission se réunit pour préparer un projet de texte prévoyant la restriction de leur utilisation; le projet est soumis au Parlement européen ainsi qu'au Comité économique et social, après quoi il revient au Conseil des ministres de prendre la décision finale.»

Si par la suite il y a infraction à une loi en vigueur, un contrevenant peut faire l'objet de poursuite devant la Cour de justice.

Des écueils

Cette réforme constitutionnelle, en Europe, paraît irréversible, en dépit

des écueils auxquels elle se bute. Ainsi, l'accord sur la monnaie commune a finalement été arraché au prix d'un compromis sans précédent, selon lequel la Grande-Bretagne obtient un statut spécifique lui permettant de ne pas s'associer à ses partenaires quant à l'application du programme de la Charte sociale, sur lequel on s'était entendu en 1989, mais qui n'avait jamais pu être mis en pratique en raison du veto britannique. La question de la monnaie commune causait également des problèmes à l'Angleterre qui, avec le Danemark qui attend un référendum à ce propos, ont obtenu un protocole leur permettant de ne pas s'engager maintenant en faveur de la monnaie unique.

«Onze pays n'ont pas ralenti leur marche parce qu'un douzième voulait la stopper», a commenté le président de la Commission de la CEE, Jacques Delors, tandis que le premier ministre britannique, John Major, se disait enchanté du résultat.

Le fédéralisme tabou

Malgré le vœu de plusieurs dirigeants européens, cette union n'a pu être, dans les textes, désignée comme «fédérale».

«Le mot est tabou pour l'Angleterre», explique M^{me} Carton de Wiart. C'était exactement le débat. On a supprimé le mot fédération du texte. Au lieu de l'y laisser en le vidant de sa substance, on a choisi de l'éviter mais d'en mettre la substance dans le texte. Mais la CEE, c'est du fédéralisme. Faut pas le dire aux Anglais!

— Et pour ce qui est de l'union politique?

— On a décidé de mettre cela de côté, sans quoi il n'y aurait encore rien de fait, et on a décidé de procéder à l'union monétaire et à l'établissement du marché commun. On a fait le pari que si on intégrait l'économie, on intégrerait forcément la question politique par la suite.

Lorsqu'on lui demande si les Européens ne voient pas de risques à perdre un peu de leur souveraineté au profit de la cause commune, la parlementaire bruxelloise répond: «L'Europe n'est pas le Québec. Ces 12 pays parlent neuf langues. La culture européenne est forcément pluridimensionnelle. L'Europe du Nord, c'est au fond une seule grande ville. Comme francophone, je suis attentive à la défense de ma langue. Mon pays c'est ma langue, mais il faut forcément parler d'économie. Ce n'est pas contradictoire, on peut le faire dans n'importe quelle langue.»

Et Françoise Carton de Wiart ajoute que cette union européenne, loin de signifier une perte de souveraineté pour chacun des Douze, veut plutôt dire «reculer pour mieux sauter».

C'est aussi ce qui passionne et inspire Robert Bourassa dans la CEE.

Un lobby québécois prend rapidement forme à Bruxelles

CHRISTOPHE DEGRYSE
collaboration spéciale

BRUXELLES

Depuis quelques années, Bruxelles s'internationalise à un rythme effréné. Siège de la Commission européenne et du Conseil des ministres, ce centre de décision de premier plan à l'échelon communautaire attire un nombre croissant de sociétés internationales, d'entreprises, de centres de coordination, etc. Le lobbying européen y fait son nid. On compte actuellement 3000 lobbies ayant pignon sur rue à Bruxelles: avocats d'affaires, consultants, coordinateurs européens, représentants d'organismes professionnels, etc.

Hélène Deslauriers travaille chez Lafleur, Brown, Degrandpré, Kronstrom. Ce cabinet conseil québécois a choisi de s'installer dans la capitale européenne. «Nous avions pressenti que Bruxelles deviendrait le Washington d'Europe», explique l'avocate québécoise. Aujourd'hui, on peut dire que Bruxelles a gagné ses galons. Cette ville est désormais reconnue sur le plan international.

Le caractère incontournable de Bruxelles n'a pas non plus échappé au cabinet juridique Fasken, Martineau, Davis. «Bien que nous ayons un bureau à Londres, ces dernières années nous avons été forcés de constater que, de la capitale britannique, il n'était plus possible de suivre les évolutions de l'Europe communautaire», explique Lucien Lamoureux, ancien ambassadeur du Canada à Bruxelles et aujourd'hui avocat résident pour le cabinet conseil.

«L'expérience nous a démontré que le choix de Bruxelles était le bon, suréchanté son collègue Jacques Rajotte. Bruxelles offre des possibilités énormes en matière d'accès à l'information. Cela représente, pour un cabinet comme le nôtre, un forum privilégié.»

Il y a lobby et lobby

En Europe, le lobbying a généralement mauvaise presse. Il faut dire que contrairement à la situation qui prévaut en Amérique du Nord, le lobby bruxellois n'est absolument pas réglementé. Ce qui lui donne un caractère que certains qualifient d'occulte. Pour



Lucien Lamoureux, de l'étude Fasken, Martineau, Davis, installée à Bruxelles: il n'était plus possible de suivre les affaires de la Communauté depuis Londres seulement.

l'opinion publique, le lobbyiste est avant tout un manipulateur, un marchand d'influence peu fréquentable. Le Parlement européen, dont les membres sont, en certaines circonstances, véritablement assaillis par des représentants d'intérêts en tous genres, souhaite d'ailleurs mener une réflexion sur l'opportunité d'appliquer un cadre réglementaire aux activités des lobbies, «afin de les rendre plus visibles et plus contrôlables».

Si le lobby est très actif à Bruxelles, c'est parce que l'achèvement du marché unique nécessite un travail juridique et législatif considérable, qui entraîne l'élaboration et l'adoption d'une multitude de réglementations nouvelles et de directives («lois») européennes. C'est dans ce contexte que les services administratifs de la Commission européenne ont besoin de disposer d'informations fiables et d'établir des contacts avec le monde industriel. «Nous ne sommes pas des marchands d'influence, souligne Hélé-

ne Deslauriers. Il faut à tout prix oublier cette idée selon laquelle le lobby fonctionnerait à force de lynchages pour influencer telle ou telle décision. Notre rôle consiste simplement à donner des informations sérieuses aux services de la Commission européenne.»

Cette vision quelque peu idyllique du lobby cache mal d'autres aspects de la profession. D'importants regroupements d'intérêts industriels et commerciaux ayant pignon sur rue à Bruxelles ou à Strasbourg ne se contentent pas d'informer les fonctionnaires européens. Ils tentent également d'agir sur le processus de décision communautaire. Par exemple, en proposant aux parlementaires européens d'amender dans un sens qui leur soit favorable telle ou telle proposition de directive faite par la Commission. Et c'est précisément parce qu'il est arrivé que certains lobbyistes, en traitant avec les eurodéputés, «dépasse les limites de la décence» que l'Assemblée européenne envisage la possibilité de réglementer la profession.

Dans la discrétion...

«Le meilleur lobby n'est pas le plus visible, le plus tapageur, dit-on chez Lafleur, Brown, Degrandpré. Le travail le plus efficace est au contraire celui qui s'effectue dans le secret.»

Chez Fasken, Martineau, Davis, on attache également beaucoup d'importance à cette notion de confidentialité. «Au départ, nos premiers clients étaient surtout les gouvernements provinciaux», explique Jacques Rajotte. Il peut arriver en effet qu'occasionnellement les provinces aient besoin pour leurs intérêts particuliers de nos services. Par exemple dans le domaine des produits forestiers, les intérêts de la Colombie-Britannique ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux du Québec ou de l'Ontario.»

Mais chez Fasken, Martineau, Davis, on ne se limite pas à ce type de clientèle. Sur le front commercial, la Communauté européenne absorbe environ 7,5 p. cent des exportations canadiennes. Les pays de la CEE importent essentiellement des produits tels que pâte à papier, papier, produits forestiers, blé, et minerais de fer, de cuivre et de nickel. «Des regroupements industriels dans ces secteurs, qui ne sont pas représentés comme tels à Bruxel-



Jacques Finet, vice-président Europe d'Hydro-Québec: Bruxelles constitue un endroit où tous les grands agents économiques d'Europe sont représentés.

les, peuvent solliciter une intervention, ou des informations sur les principales évolutions législatives communautaires dans les domaines qui les concernent, explique Jacques Rajotte. Il s'agit alors pour nous d'un travail relativement technique qui consiste par exemple à suivre l'élaboration de standards dans l'un ou l'autre secteur. Et, si nécessaire, de tenter d'intervenir dans le processus d'élaboration avant qu'une décision ne soit prise au niveau communautaire.»

Hydro-Québec à Bruxelles

En septembre 1991, Hydro-Québec faisait son entrée à Bruxelles. Ses bureaux, situés dans le même bâtiment que celui qui abrite la Délégation Générale du Québec, sont à deux pas du quartier européen. Pour Hydro-Québec, il est devenu nécessaire de s'installer à Bruxelles «parce que cette ville est le chef-lieu de la Communauté européenne, donc un endroit où tous les

grands agents économiques d'Europe sont représentés, estime son vice-président Europe, Jacques Finet. Bruxelles est également un centre géographique des principales villes où il nous faut intervenir: Paris, Londres, Amsterdam, Bonn, Dusseldorf, etc.»

Mais il y a aussi, on s'en doute, d'autres raisons à cette présence dans la capitale européenne. Les campagnes de dénigrement du projet Grande-Baie, après les États-Unis, trouvent aujourd'hui un écho en Europe. À cet égard, M. Finet estime urgent de remettre les choses à leur place, et de «diffuser une information appropriée» sur les activités d'Hydro-Québec.

Des intérêts bien défendus

«Dans l'ensemble, les intérêts et les points de vue canadiens sont transmis de manière très professionnelle et très sobre aux services administratifs de la Communauté européenne», estime Hélène Deslauriers. Des avocats québécois en poste à Bruxelles ont identifié les secteurs qui concernent le Canada. Ils ont généralement établi un excellent réseau de relations tant au sein de l'administration de la Commission que des membres du Parlement. Cette présence canadienne dans la capitale de l'Europe révèle un intérêt croissant du monde économique aux affaires européennes.

«Traditionnellement, en Amérique, on a toujours été plus sensible à ce qui divisait les Européens qu'à ce qui les unissait, conclut Lucien Lamoureux. Toutefois, depuis un an ou deux, on se rend davantage compte au Canada qu'il se passe des choses importantes ici. La Communauté devient une entité économique très puissante, un compétiteur sérieux pour l'Amérique du Nord.»

Le représentant d'Hydro-Québec en Europe n'en pense pas moins. «Avec l'achèvement du Marché unique en 1993 et la négociation prochaine d'un accord de libre-échange Canada-USA-Mexique, ce sont deux grands marchés qui vont s'ouvrir aux entreprises qui seront les plus compétitives. Les entreprises seront attirées par le grand marché nord-américain mais plusieurs d'entre elles voudront également se développer en Europe dans des associations stratégiques avec des partenaires européens.»



SIDA
LE
MYTHE
ET LES
FAITS

La lutte au sida: il faut cibler qui?

Pendant que les hétéros paniquent, les jeunes homos ne se sentent plus concernés



ANDRÉ NOËL

Les campagnes de prévention contre le sida sont tellement axées vers les hétérosexuels, que les jeunes homosexuels ne se sentent plus concernés et relâchent leur vigilance, affirment des personnes actives dans le milieu gay.

«Le gouvernement du Québec fait de la publicité autour d'un couple hétérosexuel blanc, c'est-à-dire deux personnes qui risquent le moins d'avoir le sida», déplore le docteur Réjean Thomas, de la clinique L'Actuel, spécialisée dans le traitement des maladies transmises sexuellement.

«Les jeunes homosexuels ne se sentent pas visés. Ils ne pensent pas que le sida les menace eux, en particulier. Ils ne se protègent pas autant que leurs aînés, qui ont été beaucoup plus sensibilisés.»

Le docteur Thomas s'est d'ailleurs disputé avec le directeur des communications du ministère de la Santé, Benoît Roy, au cours d'une réunion sur les campagnes de prévention. Le Dr Thomas est parti en claquant la porte.

«M. Roy et le cabinet du ministre de la Santé ont peur de parler de l'homosexualité pour des raisons politiques, soutient le médecin. Ils ont peur de se faire accuser de faire la promotion de l'homosexualité en montrant deux hommes qui se protègent avant de faire l'amour.»

M. Roy a expliqué à *La Presse* que la population refuserait en effet un message sur l'homosexualité. «Chose certaine, les stations de télévision refuseraient de le diffuser. Souvenez-vous de Radio-Canada, qui avait refusé de diffuser un message sur les condoms!»

Selon lui, les homosexuels eux-mêmes ont demandé au gouvernement de ne pas faire de campagne publique autour d'eux. «Ils ne veulent pas être stigmatisés. C'est la même chose pour les Haïtiens.»

Et, comme tant d'autres fonctionnaires, M. Roy soutient qu'il faut enrayer l'épidémie de sida chez les hétérosexuels, qui composent la grande majorité de la population. «Le sida augmente de façon rapide chez les hétérosexuels», affirme-t-il.

Le nombre de cas de sida contracté par des relations hétérosexuelles a en effet augmenté parmi les Québécois de souche. Mais certainement pas de façon rapide.

En 1987, on a recensé 11 cas. En 1988: 19 cas. Des données presque complètes du Centre d'études sur le sida évaluent ce nombre à 18 pour 1989. Depuis le début de l'épidémie, la majorité des victimes hétérosexuelles québécoises ont eu des relations avec des partenaires des Caraïbes ou d'Afrique, révèle la même étude.

Le docteur Luc Montagnier, directeur de recherche à l'Institut Pasteur de Paris, a d'ailleurs mis en lumière les différences de l'évolution de la maladie chez les populations hétérosexuelles: la progression est rapide dans les pays pauvres, et lente dans les pays développés.

Des personnes comme Catherine Hankins, consultante au Département de santé communautaire de l'Hôpital de Montréal, soutiennent que les cas de sida hétérosexuels ne sont que la pointe de l'iceberg. Selon elle, la contamination au VIH augmente de façon importante chez les hétérosexuels, mais n'a pas encore éclaté au grand jour.

Rien n'est moins sûr. Le pourcen-

tage d'échantillons séro-positifs parmi les tests de dépistage volontaire ne cesse pas de diminuer. De 1987 à aujourd'hui, ce pourcentage est passé de 5,5 p. cent à 2,9 p. cent.

La directrice générale du Centre québécois de coordination contre le sida, Denise Laberge-Ferron, a elle-même attiré l'attention d'un reporter de *La Presse* sur ces chiffres.

«Je pense qu'il faut se rendre à l'évidence, a-t-elle dit. On a juste à regarder les statistiques. C'est encore chez les homosexuels que se retrouve l'épidémie. Je pense que ce sont les jeunes homosexuels qui courent le plus grand danger. C'est vers eux qu'il faudra mettre l'accent au cours de la prochaine période.»

Les autres MTS

M. Roy, du ministère de la Santé, souligne que les annonces du couple hétérosexuel font la promotion des condoms pour se protéger non seulement contre le sida, mais aussi contre les autres maladies transmises sexuellement.

Eric Mintz, un épidémiologiste de Toronto, ne nie pas l'importance de promouvoir l'usage du condom. Mais, selon lui, les autorités ont tort de brandir le spectre du sida pour combattre

les autres MTS parmi les hétérosexuels.

«Voilà des années qu'on dit aux jeunes hétérosexuels qu'ils courent des risques élevés d'avoir le sida. Or, ces jeunes ne connaissent pour ainsi dire personne qui est devenu séropositif par contact hétérosexuel. Ils se disent que les risques ont été exagérés... et ils ont raison.»

«Si les autorités ont menti là-dessus, se demandent-ils, pourquoi n'auraient-elles pas aussi exagéré les risques de contracter d'autres MTS? Résultat: les jeunes n'utilisent pas le condom et ne modifient pas leur comportement. La seule différence, c'est qu'ils voient les relations sexuelles comme un jeu mortel.»

Depuis 10 ans, les ventes de condom ont augmenté de seulement six p. cent environ au Québec, souligne M^{me} Laberge-Ferron, du Centre québécois de coordination contre le sida. Seulement 13 p. cent des Canadiens affirment avoir modifié leurs habitudes sexuelles, selon un récent sondage Gallup.

Les réels dangers

Le docteur John Blatherick, président du conseil consultatif sur le sida pour l'Association canadienne de santé publique, a déclaré au *Hamilton Spectator* que les campagnes de prévention devraient être beaucoup plus spécifiques, notamment en abordant les dangers très réels de la pénétration anale.

Environ 99 p. cent des cas de sida contractés par voie sexuelle au Canada l'ont été au cours de relations anales, soutient le Dr Blatherick, responsable de la santé publique à Vancouver.

Les raisons physiologiques sont évidentes. Les tissus du rectum sont beaucoup plus fragiles et perméables que les tissus du vagin. Le vagin peut résister à l'accouchement, et encore mieux à la pénétration. En revanche, les tissus du rectum se déchirent et saignent facilement.

Les relations anales deviennent encore plus dangereuses chez les homosexuels, étant donné que plusieurs d'entre eux sont porteurs du VIH. Mais «les relations anales sont (aussi) un facteur de risque pour l'infection au VIH chez les femmes», indique le docteur Michel Alary, de l'Université Laval.

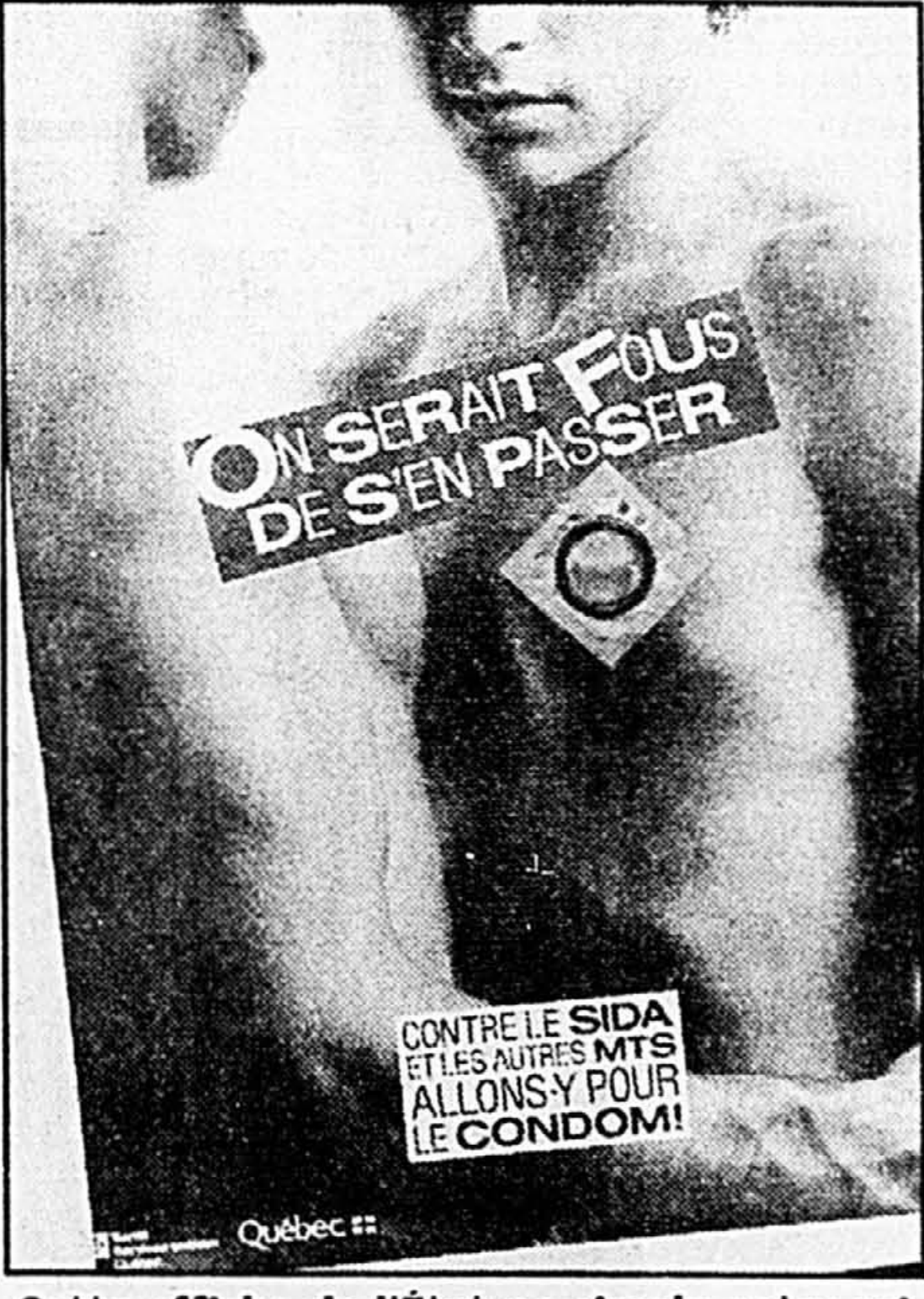
M^{me} Laberge-Ferron affirme que les autorités devront peut-être aborder carrément cette importante question dans leurs campagnes de prévention. Nous y reviendrons demain.

CAS CUMULATIFS DE SIDA AU QUÉBEC
(Cas déclarés jusqu'au 15 janvier 1992*)

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	(%)
Homosexuels et bisexuels	1234	—	1234	(67,0)
Drogues intraveineuses	18	12	30	(1,6)
Nombre de victimes ayant reçu du sang ou des facteurs de coagulation	58	19	77	(4,1)
Transmission materno-fœtale	18	22	40	(2,2)
Contact hétérosexuel				
a) Victimes hétérosexuelles originaires de pays à haut risque** ..	125	79	204	(11,1)
b) Victime hétérosexuelle dont le partenaire était originaire d'un pays à haut risque	15	33	48	(2,6)
c) Autres hétérosexuels***	7	29	36	(2,0)
Facteurs de risques inconnus	165	7	172	(9,3)
Total	1640	201	1841	(100,0)

* Il s'agit ici de tous les cas diagnostiqués depuis 1979. La moitié des victimes — 960 sur 1841 — sont mortes. Le total des cas n'est pas complet, car toutes les déclarations récentes n'ont pas fini d'être colligées.
 ** Les pays à haut risque sont définis ainsi par l'Organisation mondiale de la santé, à cause du haut taux d'infection. Tous se trouvent dans le tiers-monde. Au Québec, 189 des 288 victimes qui ont contracté le sida par voie hétérosexuelle sont d'origine haïtienne.
 *** Il s'agit ici essentiellement des Québécois de souche qui ont contracté le sida en ayant des contacts hétérosexuels avec des partenaires bisexuels (7), toxicomanes par voie intraveineuse (8), transfusés (1) ou autres.

Source: Centre québécois de coordination sur le sida, 15 janvier 1992.



Cette affiche de l'État ne circule qu'en milieu homosexuels. Celle de haut de page a été photographiée sur un autobus.

DEMAIN
Les prévisions ont exagéré l'ampleur de l'épidémie.

Les milieux officiels insistent: les hétéros sont gravement menacés



Robert Remis, directeur du Centre d'études sur le sida du Département de santé communautaire de l'Hôpital général de Montréal.
Photo René Picard, La Presse

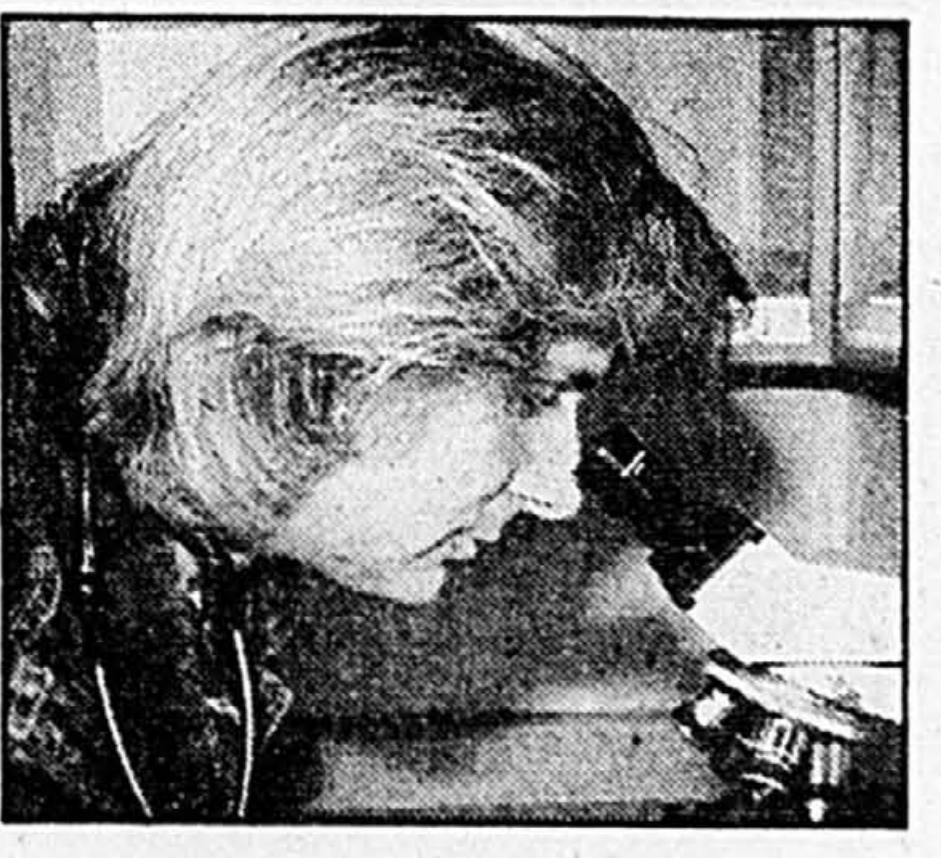
1400 Québécoises sont porteuses du virus

Il y a 13 ans, aucune femme n'était infectée par le sida au Québec. Aujourd'hui, le Centre d'études sur le sida estime qu'environ 1400 Québécoises sont porteuses du virus. La plupart l'ont été par contact hétérosexuel. Le docteur Remis est catégorique: il y a une épidémie de sida chez les hétérosexuels.

En revanche, le Dr Remis n'est pas d'accord avec d'autres médecins, selon lesquels il n'y a pas de groupes plus à risques que d'autres. Les homosexuels courent beaucoup plus de risques que les hétérosexuels, essentiellement pour deux raisons:

1. Le taux d'infection est d'environ 15 p. cent chez les homosexuels, et d'une fraction de un p. cent chez les hétérosexuels;
2. La pénétration anale est beaucoup plus dangereuse que la pénétration vaginale.

Le Dr Remis estime que le risque pour un homme de contracter le sida au cours d'une seule relation non protégée avec une femme, au Québec, est de un sur cinq millions. Le risque pour une femme de contracter le sida au cours d'une seule relation non protégée avec un homme est peut-être de un sur 300 000. C'est minime, mais il s'agit d'une moyenne, dit-il. Et le risque augmente quand les relations se répètent.



Réjean Thomas, médecin à la clinique L'Actuel, de Montréal, spécialisée dans le traitement des maladies transmises sexuellement.
Photo Rémi Lemée, La Presse

Pas de groupes à risques, mais des comportements...

Il n'y a pas de groupes à risques, mais seulement des comportements à risques, affirme le docteur Thomas, dont la clinique fait le plus de dépistages du virus du sida au Québec.

Toute pénétration est dangereuse, lorsqu'il n'y a pas de protection: le docteur Thomas ne fait pas de différences entre la pénétration anale et la pénétration vaginale.

Les médecins de L'Actuel rencontrent de plus en plus de femmes blanches qui ont contracté le virus du sida par des relations non protégées avec d'autres Blancs, ajoute-t-il.

En revanche, le Dr Thomas n'est pas d'accord avec le ministère de la Santé du Québec, qui a décidé d'axer sa campagne de prévention autour des hétérosexuels blancs. «Il s'agit des gens qui ont le moins de risques d'avoir le sida», dit-il.

Le Dr Thomas voudrait que les autorités fassent plus d'efforts pour prévenir le sida chez les toxicomanes et chez les homosexuels. Selon lui, il est dangereux de limiter les campagnes spécifiques dans les bars et le quartier gay de Montréal, car plusieurs jeunes homosexuels ou bisexuels ne fréquentent pas ces endroits.



Denise Laberge-Ferron, directrice du Centre québécois de coordination contre le sida.
Photo Robert Nadon, La Presse

Une évolution lente mais réelle chez les hétéros

M^{me} Laberge-Ferron est la principale fonctionnaire qui s'occupe du sida, au ministère québécois de la Santé. Elle estime qu'il était urgent de faire une campagne de promotion du condom parmi toute la population. Le condom n'est pas le seul moyen de protection, mais il est efficace et facile à promouvoir.

«L'évolution du sida chez les hétérosexuels est très lente, mais on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas. Si on dit qu'il n'y a pas de problèmes, les gens vont se dire: enfin, c'est ce qu'on attendait! Et là, c'est vrai qu'il va y avoir une épidémie chez les hétérosexuels.»

Cependant, M^{me} Laberge-Ferron affirme que des «gens» ont tenu des propos alarmistes quant à l'ampleur de l'épidémie de sida chez les hétérosexuels. «Certaines personnes cherchent la popularité... il y a aussi une question de fonds là-dedans.»

Le ministère de la Santé a refusé d'axer ses campagnes de prévention vers les homosexuels afin de ne pas les ostraciser, dit-elle. Mais le relâchement de la vigilance chez les jeunes homosexuels devrait amener le ministère à réorienter ses campagnes, ajoute-t-elle. «Je pense que le grand danger ne se trouve pas chez les hétérosexuels, mais chez les jeunes homosexuels.»

Cinq adolescents tuent un camarade de sang-froid

Agence France-Presse
NEW YORK

Cinq adolescents de Clifton (New Jersey) n'aimaient pas du tout Robert Solimine (17 ans): ils ont d'abord pensé crever les pneus de sa voiture ou le tabasser, puis ont finalement décidé de le tuer, échouant à deux reprises avant de réussir à l'étrangler dans la nuit de dimanche à lundi, a révélé jeudi la police.

Ce meurtre gratuit laisse aujourd'hui les autorités perplexes: «Il apparaît que Solimine n'était pas leur personne favorite et qu'il était considéré comme une peste, mais ce sont là des raisons pour ne pas inviter quelqu'un à une soirée d'anniversaire», a commenté le procureur de Clifton, Ronald Fava.

Deux jeunes de 17 ans, qui avaient été à l'école avec la victime, un autre de 14 ans, et un cinquième de 18 ans, Frank Castaldo — dont l'identité est connue parce qu'il est majeur — sont aujourd'hui inculpés de meurtre et toute la région de New York s'interroge sur cette violence gratuite.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les esprits des adoles-

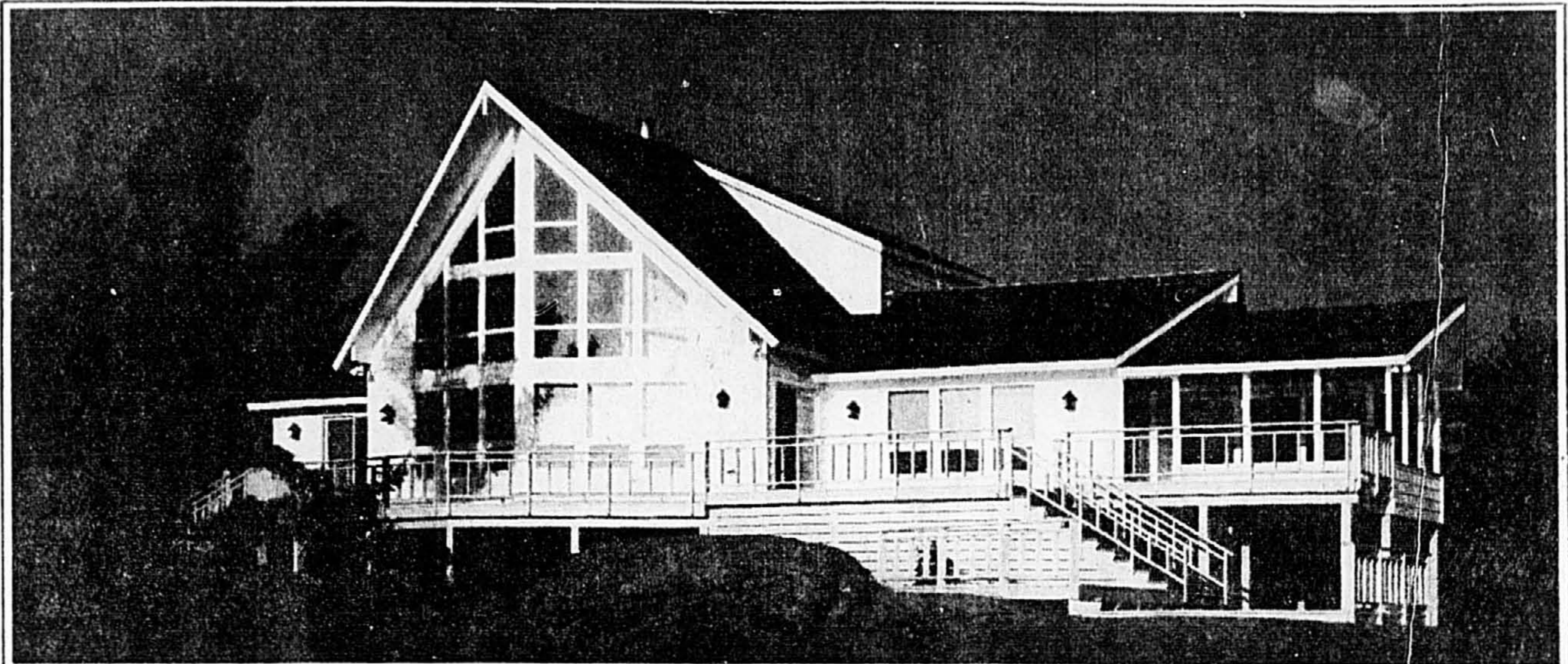
cents, dominés par leur aîné, se seraient peu à peu échauffés, cimentés par de vagues pratiques religieuses.

Depuis novembre, les cinq jeunes se réunissaient une fois par semaine et, après la lecture de quelques passages de la Bible, échafaudaient de nouveaux plans pour assassiner Robert Solimine, qui ne se doutait apparemment de rien et croyait en leur amitié.

En janvier, les apprentis meurtriers passent à l'action: ils tentent de placer une bombe aérosol dans le réservoir de la voiture de leur victime, mais échouent.

Dimanche soir, nouvel essai. Pendant une session de prières organisée dans la voiture du père de Robert, l'un de ses «camarades» lui a passé un fil électrique autour du cou et l'a étranglé tandis que les autres regardaient et que l'aîné, absent, attendait le récit du crime, selon l'accusation.

Décidément maladroits, les teenagers essayaient ensuite de mettre le feu à la voiture en introduisant un chiffon enflammé dans le pot d'échappement mais l'incendie n'a pas eu lieu et le corps a été retrouvé dimanche matin dans le véhicule, sur un parking désert.



Stonehaven Stage II — Prix 71 490\$. Prix pour acheteur précoce 58 631\$ F.O.B. Montréal

UNE REMISE DE 10 000 \$ VOUS AIDERAIT-ELLE À TRANSFORMER EN RÉALITÉ LA MAISON VICEROY DE VOS RÊVES?

Notre vente annuelle des acheteurs précoces bat son plein. En effet, si vous réservez dès maintenant votre maison Viceroy hors-série, au complet avec l'ensemble Stage II ou l'ensemble du Président, vous recevrez une remise au comptant pouvant atteindre 10 000 \$. Appelez dès aujourd'hui pour plus de détails.

VOYEZ LA DIFFÉRENCE VICEROY:

- Des prix plus étudiés que jamais.
- Une qualité insurpassable.
- Un service exceptionnel à la clientèle.
- La propre garantie imbattable de Viceroy 2-10-25 ans.

Veuillez m'envoyer votre catalogue de 152 pages. (15\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE-PROVINCE-CODE _____ TELEPHONE _____

EMPLACEMENT DU TERRAIN _____

Viceroy
LES PLUS BELLES MAISONS.

395, av. YVON-BERGER, STE-ROSE, LAVAL H7L 2B9

• Téléphone: 622-3185

Certains inhalateurs contre l'asthme peuvent aggraver le mal, selon une étude

d'après UPI
BOSTON

Un usage fréquent de certains types d'inhalateurs destinés à lutter contre l'asthme risque d'accroître la gravité de cette affection et les risques de subir une crise fatale.

C'est ce qui ressort d'une étude effectuée par des chercheurs canadiens sur le danger de certains bronchodilatateurs, médicaments dont le but premier est de réagir aux crises d'asthme en suscitant le relâchement des muscles lisses qui se resserrent autour des voies respiratoires, faisant obstacle à la respiration.

Cette étude a permis d'établir que des asthmatiques adultes qui avaient fréquemment utilisé des inhalateurs contenant deux types différents de bêta-antagonistes étaient deux fois plus susceptibles de subir des crises d'asthme létales ou extrêmement sérieuses que les asthmatiques d'un groupe comparatif.

Les chercheurs soulignent que même si l'on ignore si les médicaments en question sont directement responsables de l'aggravation de la maladie ou s'ils n'agissent qu'en tant qu'agents révélateurs des cas les plus sérieux, «un usage intensif de ces produits devrait alerter les médecins sur la nécessité de réévaluer l'état du patient».

Les principaux médicaments que l'on a étudiés sont l'albutérol, très utilisé en Amérique du Nord comme bronchodilatateur en inhalation, ainsi que le fénéterol, qui n'est pas vendu sur le continent mais a été relié à un accroissement des taux de mortalité dans d'autres pays.

Commentant les conclusions de cette étude, les docteurs Benjamin Burrows et Michael Lebowitz, du Centre des sciences de la santé de l'Université d'Arizona à Tucson, ont émis l'opinion que les bronchodilatateurs devraient être utilisés en fonction de certaines normes, mais non éliminés pour autant: les médicaments en inhalation demeurent le moyen le plus efficace de lutter contre les crises d'asthme aiguës, soulignent-ils, et sont essentiels pour soulager la plupart des asthmatiques.

Les conclusions de l'étude canadienne, dirigée par le docteur Ralph Spitzer, de l'Université McGill, ont été publiées dans le *New England Journal of Medicine*. Les chercheurs précisent qu'ils ont analysé des données provenant des services de santé de la Saskatchewan pour compa-

Baisse des décès dus aux maladies cardiaques

Associated Press
ATLANTA, Georgie

Le taux de décès dus à des maladies cardiaques a connu une «extraordinaire» baisse de 6,3 pour cent en un an.

Selon le Centre épidémiologique d'Atlanta (Georgie), le taux de décès a globalement baissé de 1988 à 1989 et le recul des maladies cardiaques — qui sont à l'origine d'un tiers des décès — en est la principale raison.

Le taux de décès dus aux maladies cardiaques est en baisse constante aux États-Unis depuis les années 50 mais une baisse de 6,3 pour cent en un an est une surprise, soulignait-on.

En revanche, le taux de décès dus au cancer a augmenté de 0,2 pour cent pendant la même période.

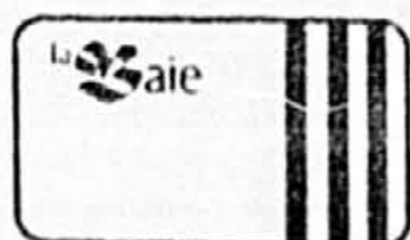
rer 129 patients qui avaient subi des crises d'asthme fatales ou extrêmement graves et utilisaient très fréquemment des bronchodilatateurs à un groupe comparatif constitué de 655 asthmatiques qui prenaient d'autres médicaments et n'avaient pas connu d'attaques mettant leur vie en danger.

VOICI SPELLBOUND LE PARFUM D'ESTÉE LAUDER



La nouvelle fragrance aux couleurs d'Estée Lauder est maintenant offerte à la Baie! Découvrez-la dès aujourd'hui!
Parfum, 7 ml. 90\$ ch.; 30 ml. 250\$ ch.;
Parfum en atomiseur de sac à main, 7 ml. 80\$ ch.; Eau de parfum en atomiseur, 100 ml. 72\$ ch.; 50 ml. 50\$ ch.; Eau de parfum, 50 ml. 48\$ ch.;
Crème pour le corps, 200 ml. 65\$ ch.

Fragrances, rayon 240.



Compagnie de la Baie d'Hudson

la Baie